



Le Saint-Georgeais

Bulletin municipal n°164

Juin - Août 2024

Zoom sur
les associations :

ASC, p. 4

ALEDHA, p. 5



A la une :
Histoire d'une
résilience,
p. 6-7



Le devoir de
mémoire,
p. 12-13

Le budget,
les finances, l'économie,
les intempéries,
les inondations ... : p. 8-9/14-16

Les animations de l'été



Fête du Parc Georges Ducept
Descente de caisses à savon,
p. 35



Marché fermier, p. 36



Fête du melon

Randonnée, Spectacle pyrotechnique, Catch, p. 37-38



SOMMAIRE

Editorial	p 3
Zoom sur les associations :	
♦ ASC	p 4
♦ ALEDHA	p. 5
A la une : histoire d'une résilience	p 6-7
Budget, finances et économie	p 8-9
Retour en images :	
♦ Le repas des aînés, les animations	p 10
♦ La chasse aux œufs / Le 8 mai	p 11
♦ Le devoir de mémoire	p 12-13
♦ L'inventaire des zones humides	p 14
♦ L'écoulement des eaux sur les bassins versants	p 15
♦ Les intempéries et les inondations	p 16
♦ Les travaux de voirie et de réseaux	p 17
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 28 novembre	p 18-23
♦ Conseil Municipal du 16 février	p 24-31
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS	p 32
♦ Le CMJ	p 33
♦ Le projet d'aménagement du parc	p 34
♦ La fête du parc	p 35
♦ Le marché fermier	p 36
♦ La fête du melon	p 37-38
Médiathèque	p 39
Les actualités des associations :	
♦ Saint-Georges Loisirs / Le petit Saint-Georgeais	p 40
♦ L'élan saintais / AAAMC	p 41
♦ Roule la Poule / Avenir Saint-Georgeais	p 42
♦ La Hase Saint-Georgeaise	p 43
♦ Théâtre'Ô Vert / La Boule Saint-Georgeaise	p 44
♦ Reliance Saintonge / TPE	p 45
♦ Généalogie Entraide et Astuces / Saint-Georges Animations	p 46
♦ TC Saint-Georgeais / ASC	p 47
♦ AAP	p 48
♦ Les toiles de Saint-Georges / ALEDHA	p 49
Infos pratiques :	
♦ La fête des voisins	p 50-51
♦ Urbanisme et numérique	p 51
Rencontre Habitants - élus	p 52
Vie paroissiale / Remerciements	p 53
Tribune libre	p 54

Bulletin municipal d'information n°164.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND,
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE,
Christelle GLAUDEL, Bernard DUSSEVAL,
Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.



Tirage : 1 525 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : mai 2024.

Dépôt légal : 192

Crédits photographiques :

- © Frédéric Rouan (p. 3, 10, 14, 15, 16, 17, 53)
- © Christelle Glaudel (p. 6 et 7)
- © Nathalie Legrand (p. 4, 5, 10, 11)
- © Romain Rouan (p. 10, 11, 14, 15, 16, 17, 52)
- © Jean-Daniel Issanchou (p. 11, 12, 13, 49)
- © François Desportes (p. 34)
- © Marthe Castagneyrol (p. 41)
- © Stéphane Goulevant (p. 42)
- © Damien Pagot (p. 44)
- © Elodie Dubut (p. 46)



Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,



Je ne peux pas commencer cet Édito sans avoir une pensée pour tous les habitants qui ont subi des dégâts lors des intempéries ces derniers mois. Nous venons de lancer 2 études qui permettront de comprendre plus précisément les phénomènes pour ensuite proposer des aménagements afin de limiter les conséquences de l'écoulement des eaux pluviales.

Ce début d'année 2024 a été marqué par le vote du budget 2024. Nous avons bâti un budget fidèle et rigoureux. Vous trouverez dans ce bulletin 2 pages (voir pages 8 et 9) consacrées à la santé financière de la commune et au budget 2024.

Vous verrez que les ratios des budgets réalisés depuis notre élection et le budget prévisionnel 2024 indiquent que nous sommes une commune qui investit tout en étant raisonnable. Comme depuis notre 1er budget en 2020, j'ai souhaité personnellement aucune augmentation d'impôt. Pour 2024, toute mon équipe a privilégié la réalisation de dépenses d'équipements sans emprunt et la commune pourra donc s'autofinancer à 100%. La trésorerie disponible indique que nous sommes dans une situation de sérénité pour payer les travaux en attente des subventions. Nous avons fait le choix aussi de reporter certains projets et d'attendre les subventions, ce qui semble aussi des signes de bonne gestion.

Les investissements sont bien des projets qui correspondent à vos besoins. Ils permettent de se mettre en conformité réglementaire ainsi qu'en sécurité, et de moderniser et de réhabiliter le patrimoine communal. Malgré tout, une minorité n'a pas voté le budget.

Par ailleurs, je vous informe qu'Alicia HENAUX et Freddy MOREAU nous ont rejoints comme conseillers municipaux. Merci et bienvenue à eux !

Comme depuis 3 ans, je vous invite à organiser la « Fête de voisins ». Ce sont toujours des moments à privilégier pour faciliter le Vivre ensemble et je me ferai un plaisir de venir partager ce moment avec vous. De plus, je vous rappelle qu'une échéance électorale approche. Les élections au Parlement européen auront lieu le 9 juin 2024.

Je vous souhaite de passer un bel été et j'espère vous retrouver lors des manifestations de cet été : Fête du Parc et sa 2e Descente de Caisses à Savon, Fête de la musique, Course cycliste, Marché fermier, Fête du melon, ...

À vos côtés et à votre écoute,



Frédéric ROUAN

Maire de Saint-Georges-des-Coteaux

ASC : ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

Jean-Jacques MAGNE : Je suis Jean-Jacques MAGNE, président de l'association sportive et culturelle (ASC) de Saint-Georges-des-Coteaux depuis plus de 20 ans. J'en suis membre depuis sa création en 1972. Elle a été initiée par un instituteur de Saint-Georges, M. BOSSART Jean-Paul, qui est toujours vivant, qui habite Tesson, et il a lancé le tennis de table. A l'origine il y avait de la gymnastique volontaire, du karaté, un club photo. Peu de temps après, elle s'est développée avec d'autres sections, comme le badminton, alors que d'autres ont disparu.

Depuis combien de temps habitez-vous Saint-Georges ?

J-J M : Moi, j'habite Saint-Georges depuis 1986. Mais mes parents y habitaient depuis l'après-guerre.

Êtes-vous né à Saint-Georges ?

J-J M : Non, je suis né aux Essards. Je suis arrivé à Saint-Georges dès l'âge de 2 ou 3 ans. J'habitais rue de la Fontaine, vers Nieul-lès-Saintes. Il y avait une ferme, et mes parents étaient métayers, comme ça se faisait à l'époque.

Donc, vous avez été scolarisé à Saint-Georges-des-Coteaux ?

J-J M : Oui, mais je ne suis jamais allé dans l'école actuelle. Je suis allé dans l'ancienne école, (l'actuelle poste pour les petits, et l'actuelle mairie pour les CM1, CM2 et les fin d'études, NDLR).

Pouvez-vous me parler de votre vie professionnelle ?

J-J M : Après le cours complémentaire (actuel collège) que j'ai passé à Saintes, j'ai fait une année pour préparer l'école normale, que j'ai faite dans les Deux-Sèvres pour être instituteur.

Après, j'ai fait deux ans à l'université de Poitiers, en lettres, anglais et histoire. Puis j'ai été pris au centre de formation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC, NDLR). J'étais donc à la fois à l'école normale et au centre de formation. Ma première nomination a été dans le Nord des Deux-Sèvres, dans une petite commune, La Ronde vers Bressuire. C'était à la rentrée 1967. L'année d'après, je suis venu dans le Sud des Deux-Sèvres, à Brioux sur Boutonne, où je suis resté jusqu'en 1986. J'enseignais le français ou l'anglais, en fonction des besoins, ou les deux en même temps. Et en 1986, je suis venu habiter à Saint-Georges, donc j'ai enseigné un an à Saint-Jean d'Angély, puis j'ai terminé ma carrière à Saint-Savinien jusqu'en 2004.

Pouvez-vous me présenter votre association ?

J-J M : Actuellement, on y fait du tennis de table et du badminton, les autres sections n'ont pas duré longtemps. Mais on a gardé le même nom, on n'a pas modifié les statuts. Et au début, on faisait des expositions photo, on a participé deux ou trois fois à des concerts de chant et de musique dans l'église. C'est ce qui explique le terme « culturelle ».

Et donc, l'un des deux sports se pratique en compétition ?

J-J M : Oui, le tennis de table. Le badminton se pratique en loisirs, uniquement en amateur. Mais il y a quand même beaucoup d'adhérents, plus d'une cinquantaine.

En compétition de tennis de table, nous avons 4 équipes. Chaque équipe est composée de 4

joueurs. Nous avons une trentaine de compétiteurs. Alors, comme tout le monde n'est pas disponible tout le temps, cela permet d'avoir toujours 4 équipes complètes. Actuellement 2 équipes sont en régionale, et 2 sont en départementale, donc c'est un niveau assez intéressant.

Ce sont des équipes mixtes ?

J-J M : Cela peut l'être. Nous n'avons pas de filles, mais elles peuvent être mixtes. On a eu une équipe de filles dans le passé qui jouait en régionale.

Quels sont les créneaux ?

J-J M : On pratique le tennis de table le mardi de 18h00 à 20h00 (ouvert à tous) et le mercredi à partir de 20h30 (licenciés). Le badminton se pratique les mardi (18h45), mercredi (20h30) et vendredi (20h30).

Y a-t-il un professeur ou un entraîneur en tennis de table ?

J-J M : Non, ce n'est que de la pratique, il n'y a pas d'entraîneur. On a des joueurs expérimentés qui peuvent donner des conseils à ceux qui débutent. Et pour le badminton, Natacha et Jonathan sont les animateurs. Depuis qu'ils sont arrivés, le nombre d'adhérents a bien augmenté.

On organise un tournoi de tennis de table avec le club de Corme Royal, qui est un petit club avec une seule équipe. On le fait mi-janvier pour relancer le championnat, car il se fait en deux phases, de septembre à décembre, puis de fin janvier à mai.

Merci beaucoup.



ALEDHA : ASSOCIATION LES ECOLIERS D'HIER A AUJOURD'HUI

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

Stéphanie THAUNAY : Je suis Stéphanie Thaunay et je viens de la région parisienne. J'ai épousé un enfant du village, Nicolas THAUNAY, nous nous sommes mariés et avons eu deux filles qui ont commencé leur scolarité en 2012 et 2014 à Saint-Georges-des-Coteaux.

Caroline THOMAS : Je suis Caroline THOMAS, STONS également de mon nom de jeune fille. Je suis un pur produit local puisque j'ai passé toute mon enfance et ma jeunesse à Saint-Georges-des-Coteaux. Ensuite, pendant 20 ans, j'ai suivi mon mari à travers la France pour des raisons professionnelles. Nous sommes revenus dans la région en 2004, et j'ai tout naturellement souhaité revenir habiter ici chez moi. Et j'ai deux grands enfants qui ont 24 et 28 ans, qui ont été scolarisés également à Saint-Georges, et une maman qui a fait tout son parcours d'institutrice ici pendant une trentaine d'année.

Pouvez-vous me parler de votre vie professionnelle ?

ST : J'ai fait un bac pro secrétariat, ai occupé plusieurs postes de secrétaire, et quand Lucie et Manon sont arrivées en 2009 et 2011, je suis devenue aide à domicile pour les élever. Depuis l'année dernière, je suis en reconversion professionnelle, pour redevenir secrétaire médicale. Donc, là, je travaille en aide à domicile et à la clinique Richelieu, en double emploi.

CT : Moi, je suis consultante en orientation indépendante, pour les jeunes et les moins jeunes d'ailleurs. Je reçois les jeunes en général de 15 à 25 ans, et depuis deux ou trois ans des adultes en

réorientation professionnelle.

Pouvez-vous me présenter votre association ?

ST : Elle s'appelle « les Ecoliers d'hier à aujourd'hui », abrégé en ALEDHA. Elle a été créée en 2022, après le succès de l'exposition photos que j'avais organisée avec l'aide de l'association Tous pour l'Ecole (TPE) en mai 2022. Suite à cette exposition, avec Caroline et Romain (ROUAN, NDLR), on a décidé de monter cette association. Donc, lors de l'assemblée générale de création, nous avons élu le bureau : moi en tant que présidente, Romain vice-président, Caroline et Danielle ARMAND secrétaire et secrétaire adjointe, Kimberley FIEULAIN et Bernard VIALETTES trésorière et trésorier adjoint. Depuis l'année dernière on a un 7e membre qui participe un peu à tout.

CT : On avait quand même travaillé pas mal en amont de la création, avec Stéphanie et Romain. On cherchait une idée porteuse de valeurs. On voulait quelque chose de convivial.

ST : Quelque chose qui permette les rencontres des anciens élèves entre eux et avec les enseignants. On compte 70 adhérents.

CT : Et notre bureau est intergénérationnel. On a vraiment insisté là-dessus. Finalement, on a deux jeunes autour de 25 ans, deux personnes autour de 40-50 ans, et deux autour de 70 ans. On voulait que toutes les générations soient représentées. Et on voulait une association joyeuse et positive, dans un moment où c'est un peu compliqué partout.

ST : Et puis surtout se remémorer les souvenirs scolaires, comme on l'aura fait lors de notre grand rassemblement du 5 mai (voir p. 49, NDLR).

CT : Après, on ouvrira sur des thèmes plus culturels, comme la visite du musée de l'école de Vernier (près de Saint-Jean d'Angély, NDLR). On veut également proposer des thèmes aux enfants d'aujourd'hui, comme les dangers d'internet, ou les dangers du sucre, sous la forme d'expositions. C'est dans nos projets futurs.

Vous vous réunissez régulièrement ?

ST : En bureau, oui, surtout quand on était en pleine préparation pour notre rassemblement. Sinon, avec les adhérents, une à deux fois par trimestre.

CT : Et parmi nos adhérents, on a aussi des enseignants, comme M. DESPORTES, Mme ISSANCHOU. Et des élus, comme Mmes SOULA, JOUBERT, DAMIENS.

Voulez-vous rajouter quelque chose ?

ST : Insister sur les trois axes de notre association : se rassembler, se cultiver et partager.

CT : Je trouve que l'intergénérationnel, c'est vraiment le maître mot, et c'est sympathique, car cela permet aussi d'échanger sur ce qui se faisait à l'école à telle ou telle période. C'est assez amusant d'ailleurs.

ST : C'est ce sur quoi on avait insisté dans l'article qu'on avait accordé à VIDICI : de bien dire que dans notre bureau on avait trois générations représentées.

Merci beaucoup.



Alain, ancien maçon à St-Georges-des-Coteaux, devenu paraplégique, est la nouvelle star de TikTok.

Alain était maçon dans notre commune. Il a fait une quarantaine de maisons à Saint-Georges-des-Coteaux, peut-être la vôtre... Mais en 2022 Alain est victime d'un accident de travail. A 6 mois de la retraite il fait une chute de 3m qui le rend paraplégique. Il est alors héliporté à l'hôpital de Poitiers, où il reste 1 mois. Après diverses interventions il rejoint le centre de rééducation Le Grand feu à Niort. Ce n'est qu'en Mai 2023 qu'il rentre définitivement chez lui. C'est alors un nouveau défi pour lui et sa famille, car il faut retrouver ses repères, des occupations et s'habituer à ce fauteuil roulant qui lui donne l'impression d'être inutile. Heureusement, il peut compter sur le soutien inconditionnel de ses



proches et de sa famille.

Une passion découverte par hasard

En décembre 2023, alors qu'il accueille son petit-fils de 4 ans, il cherche un jeu qui puisse les occuper tous ensemble. C'est à ce moment là que la 1^{ère} boîte de Kapla entre dans sa maison. Dès le lendemain, il tente une construction à partir d'un modèle mais très vite, il lui faut d'autres boîtes pour assouvir sa créativité. « Quand j'ai commencé, j'ai suivi des exemples, mais rapidement j'ai voulu faire mes propres constructions. A partir

de photos et des dimensions, je réalise des objets et des monuments à l'échelle de mes kapla ». Anaëlle, sa fille, qui est admirative de ses œuvres, le prend en photo et réalise quelques vidéos.

Les kapla envahissent le salon pour une bonne raison

Son imagination n'a de limite que la grandeur de son salon et le nombre de kapla disponibles. Il a réalisé la Tour Eiffel et l'Arc de Triomphe parisien, ce qui lui a valu plus de 16 heures de travail et 1500 planchettes de pin par monument. Il s'est aussi aventuré à reproduire Fort Boyard, l'Arc de Germanicus, un bateau, un hôtel de luxe, un phare, des spirales...



Il est toujours en quête de nouveaux défis. Parce que si les kapla ont rendu sa vie moins monotone, ils lui permettent aussi de montrer que même en fauteuil roulant, on est capable d'accomplir des prouesses qui touchent un large public.

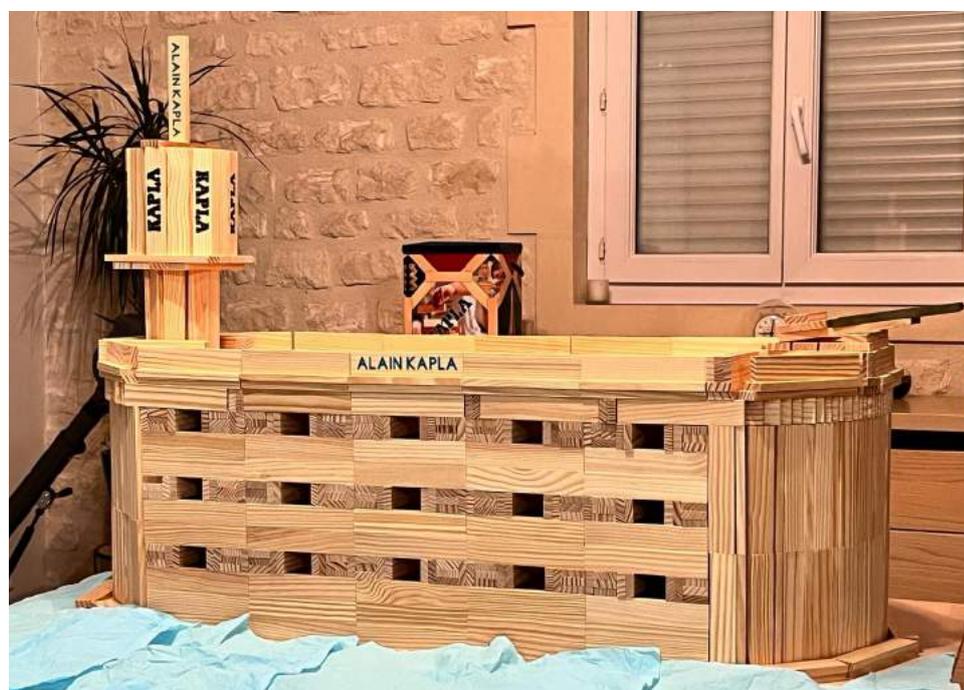


Une surprise pour son anniversaire

Sa fille, Anaëlle, crée un compte TikTok après Noël pour montrer les réalisations incroyables de son père. Avec l'objectif de rassembler 10 000 abonnés, pour lui faire une surprise pour son anniversaire, le 10 janvier. Elle était loin d'imaginer l'engouement que la communauté allait lui témoigner. Comme prévu, le 10 Janvier, Anaëlle tend une enveloppe à son père. Il découvre circonspect, que des dizaines de milliers de personnes suivent ses réalisations. « J'ai cru que c'était une blague » raconte-t-il, toujours aussi surpris par l'ampleur du phénomène. Il a pu lire, avec émotion, les centaines de messages de soutien. Avec cette récente notoriété, le créateur de Kapla lui a aussi envoyé un message d'anniversaire



l'encourageant à continuer. Désormais il suit ses aventures. La puissance du réseau social a opéré et aujourd'hui le compte « alain_kapla » a atteint plus de 178 000 abonnés. Sa vidéo la plus regardée comptabilise plus de deux millions de vues.



Et si ça ne s'arrêtait pas là... Alain souhaite présenter sa passion au centre de rééducation où il est resté presque 1 an. Il est convaincu qu'il peut aider d'autres personnes handicapées avec cette occupation. En attendant, Alain alterne les kapla avec le tennis de table et le palet et envisage même de se mettre au tir à l'arc.



PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS !

Dans un contexte économique difficile, **les élus souhaitent avant tout limiter au maximum la pression fiscale** exercée sur les administrés et conserver ainsi leur pouvoir d'achat.

PAS D'EMPRUNTS EN 2024 !

2024 : un **budget autofinancé à 100 %** ! Les **Travaux** de l'accueil périscolaire, la **création d'un poste de Garde-Champêtre** et la **Voirie** en seront les principaux investissements.

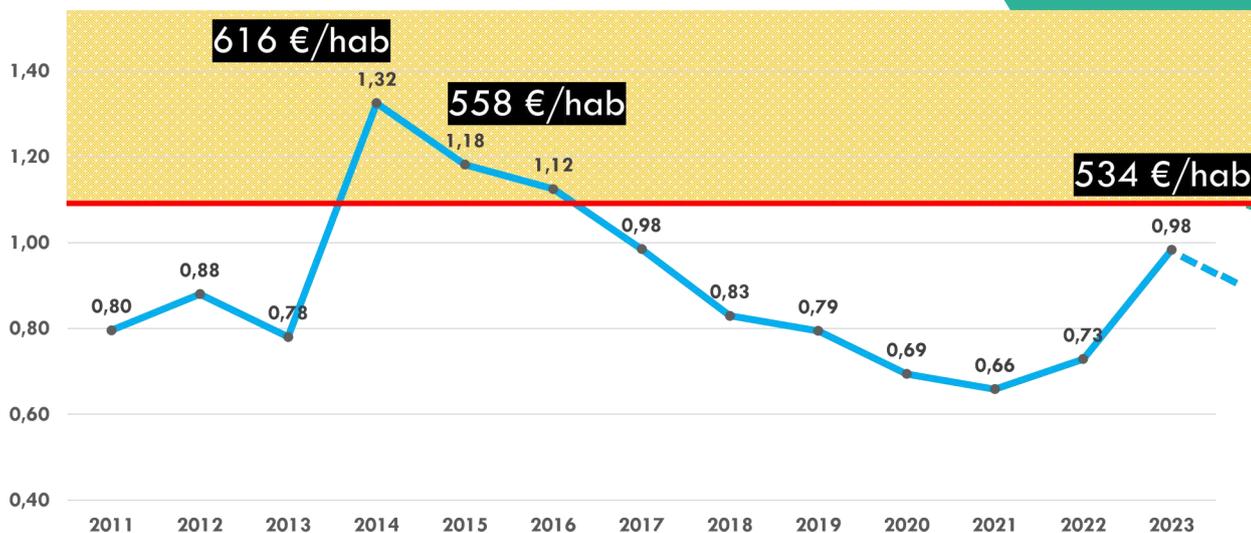
LES PROJETS DES ANNÉES À VENIR...

- **La Maison du Parc** : dépenses et travaux échelonnés sur 2024 et 2025.
- **Le parking périscolaire** : décalé en 2025.
- **L'école élémentaire** : la prudence nous impose d'attendre les versements de toutes les subventions du projet de l'accueil périscolaire (fin 2024 - début 2025) avant d'aller plus loin dans la rénovation et la réhabilitation de l'école.
- **La chaudière collective** : ce projet qui permettra de diminuer nos consommations et notre empreinte carbone sera mis en œuvre par la suite.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SEREINE

Ratio d'endettement du budget principal :

Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.



Source : Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP

Pour 2023, le ratio d'endettement s'élève à 0,98 année. Le seuil critique est fixé à 1,4 année.
La dette financière par habitant en 2014 (616€/hab.) était supérieure à celle de 2023 (534€/hab.).
 Cette situation d'emprunt important correspond à une politique d'investissement :
 2014 : Espace Multipôles / 2023 : Accueil périscolaire et salles associatives + l'achat d'un bâtiment.

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	543	1 091	1 002	1 020
Charges réelles de fonctionnement	454	863	817	821
Capacité d'autofinancement brute	89	228	184	199
Capacité d'autofinancement nette	32	154	115	127
Dépenses d'équipement	125	440	338	375
Dettes financières	534	662	603	644
Fonds de roulement	364	524	416	498
Trésorerie	366	515	444	540

Source : Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP

Ce tableau permet de comparer notre commune aux communes de même strate, de même taille en €/habitant.

Un ratio important :

Les dettes financières au 31/12/2023

Soit une dette de 534 € par habitant, contre 662 € par habitant pour la moyenne départementale des communes de la même strate de population et 603€ par habitant pour la moyenne régionale, la moyenne nationale est de 644 € par habitant.

Le fonds de roulement et la trésorerie :

Ils permettent d'apprécier la solidité financière de Saint-Georges-des-Coteaux. Le fonds de roulement a progressé de 121% entre 2022 et 2023. Au 31/12/2023, la trésorerie disponible permet de couvrir plus de 9,5 mois de charges courantes (la moyenne étant de 3 mois).

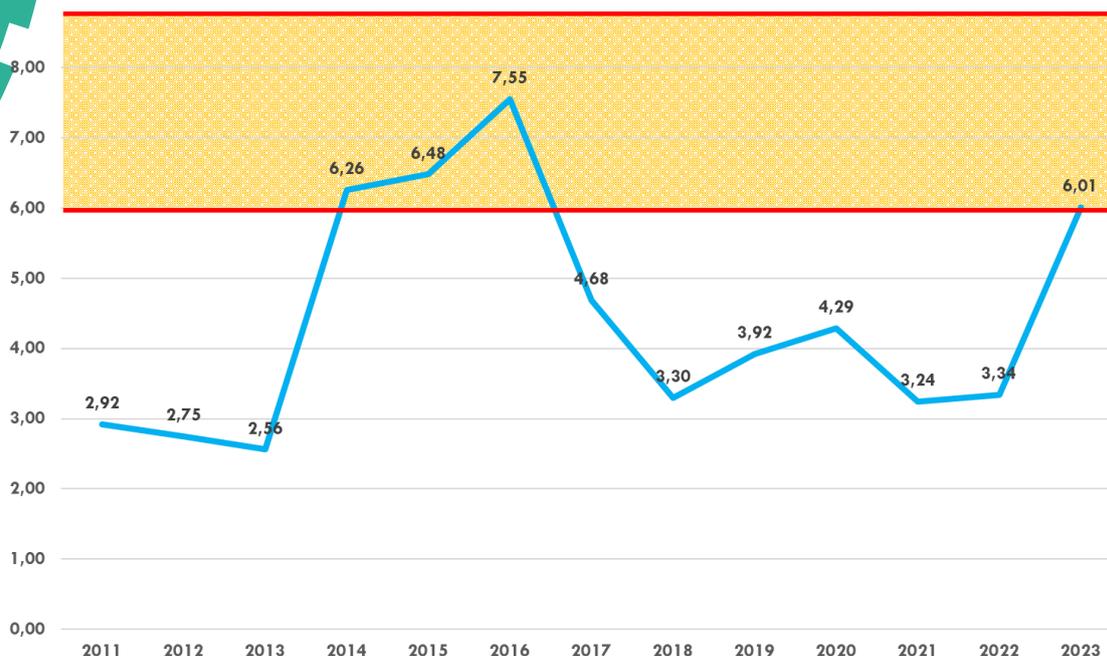
ATTENTION

2020, une année hors norme :

Il est important de préciser qu'il ne faut jamais comparer le budget 2020 (COVID + année électorale) aux autres années car tous les chiffres étaient au plus bas !

Capacité de désendettement :

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité à rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait tout son autofinancement.



Source : Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP

En 2023, le ratio de capacité de désendettement s'établit à 6,01 années.

En 2016, le ratio était beaucoup plus élevé (7,55 années).

Une capacité de désendettement située entre 6 et 9 ans témoigne d'un endettement élevé. Le seuil critique est de 9 ans. **En 2024 : ce ratio va diminuer car aucun emprunt n'a été contracté cette année.**

Le repas des aînés



Les spectacles et animations



Choralacoustic, comédie musicale d'AAP, dirigée par Manuel AUDIGE



Lecture de textes poétiques par Philomène, à la médiathèque



TOURNOI DE BILLARD
Adrien TOSSER, agent technique, et son équipe 8 Pool Rochefortais B finit sur le podium, 3e à 2 points des premiers

La chasse aux œufs de Pâques



Le soleil était au rendez-vous en ce samedi de Pâques. Le parc Georges Ducept a accueilli environ 120 enfants qui ont cherché les œufs peints par les enfants du cycle 2 (CP, CE1, CE2, NDLR) et de la grande section de maternelle. Ils les ont ensuite échangés contre des poches garnies de chocolats.

Cérémonie du 8 mai



Participation des jeunes du CMJ, des enfants des écoles et de leurs professeurs Mme ISSANCHOU et M. Desportes, de l'orchestre d'AAP dirigé par M. AUDIGE, de l'UFAC et de son président M. Proust ainsi que des anciens combattants, sous la direction de Mme KIMPE



Le devoir de mémoire

Dans le cadre de la célébration du 80e anniversaire de la Libération, l'équipe municipale a organisé un temps d'échange entre un témoin de la déportation, des anciens combattants, avec le concours de l'UFAC de Saintes (Union Française des Anciens Combattants) et leur président Ludovic PROUST, et les enfants de l'école Jacques Prévert. Une exposition sur la Seconde Guerre Mondiale ("Les poches de l'Atlantique"), la présence de véhicules et d'objets militaires ont permis de rendre plus concret et ludique ce moment pour les enfants. Cette action a obtenu le label national.



Anciens combattants, porte-drapeaux, élus, habitants, enseignants, jeunes du CMJ et élèves : cortège de l'école vers le Monument aux morts



Moment de recueillement, puis dépôt de gerbe par M. le Maire et M. le député Jean-Philippe ARDOUIN, accompagnés de deux enfants



Exposition de voitures de la Seconde Guerre mondiale





Exposition d'objets de la Seconde Guerre mondiale et de panneaux décrivant la Libération de la région



M. GUERIF, enfant de déportés, MM. RIBOT, BERGERON et CUCCI, anciens combattants répondent aux questions des enfants



M. SOURIS, historien, et M. CHAIGNEAU, maire d'Ecurat, présentent les chemins de mémoire



Les élus en compagnie de M. MOINET, maire de Nieul-lès-Saintes, de M. MARGAT, maire de Corme Royal et de M. CHAIGNEAU, maire d'Ecurat



L'inventaire des zones humides et l'étude hydraulique

Afin de réaliser un inventaire des zones humides et une étude sur l'écoulement des eaux sur les bassins versants à Saint-Georges-des-Coteaux, un Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) a été mis en place.

POURQUOI FAIRE CE TRAVAIL ?

Les zones humides : Leur intérêt pour la gestion de l'eau, leur grande richesse biologique et leur raréfaction motivent leur préservation. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration, devra s'attacher à les prendre en compte et à les protéger.



L'écoulement des eaux sur les bassins versants : Au vu des inondations récurrentes après les fortes pluies, une étude hydraulique a été lancée pour comprendre ces phénomènes d'inondation (ruissellement agricole, freins au libre écoulement des eaux tels que des busages sous dimensionnés). Ce travail débouchera sur des propositions concrètes d'aménagement.

Dans ce cadre, un **Groupe d'Acteurs Locaux (GAL)** a été mis en place. Son rôle est d'apporter des éléments que seuls les acteurs locaux connaissent. **L'intégralité des agriculteurs a été conviée ainsi que des représentants des chasseurs, des personnes du monde associatif comme des randonneurs, mais aussi des habitants.**



QUI A ACCEPTÉ DE FAIRE PARTIE DU GAL ?

Parmi les agriculteurs : Jean-Marie ARNAULD, Jean-François ARNAULD, Jean-Pierre CHARRIER, Vincent DE LAMARLIERE, Jean-Yves MOUNIER, Rolande MOUNIER, Francis PATRY, José TAVENEAU

Parmi les associations, les chasseurs, les marcheurs, les habitants : Luigi BELLO, Pascal BERTRAND, Laurent GERVAIS, Michel JOURDAIN, Dominique PALVADEAU, Jean-Pierre PERCHE, Daniel SIRE, Alain VIDAL, Guy VINET

Parmi les élus du Conseil Municipal : Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Laëtitia SOULA, Renaud TAPON, Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE

Parmi les agents municipaux : Claude HUGUEN



Fin février, lancement de « l'inventaire des zones humides » de la commune avec le Syndicat Mixte Charente Aval et le bureau d'études Hydro Concept

L'écoulement des eaux sur les bassins versants

L'ÉTUDE HYDRAULIQUE



Le travail est piloté par le Syndicat Mixte Charente Aval et a été confié au bureau d'étude Maîtres Cubes, le 20/02

Une **étude sur l'écoulement des eaux des parcelles agricoles** a été lancée. Afin de mener à bien cette étude hydraulique très importante pour la commune au vu des inondations récurrentes, les membres du GAL ont été invités aussi à participer à la réunion de lancement de ce projet (présentation de la démarche et recueil des informations).

Pascal BERTRAND et Jean-Marie ARNAULD ont relevé tous les jours depuis les années 80 la pluviométrie à Saint-Georges-des-Coteaux. Leurs données ont été transmises au Syndicat Mixte Charente Aval.



Jean-Marie ARNAULD apportant ses relevés de pluviométrie



Le bureau d'études Hydro Concept sera présent sur le terrain **d'avril à juin 2024.**

LES ZONES HUMIDES



Réunion dans le cadre de « l'étude hydraulique sur l'écoulement des eaux des bassins versants », avec Christophe GUGLIELMINI, Maîtres Cubes, le 12/03

L'inventaire des zones humides est réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Agglomération pour laquelle Saint-Georges-des-Coteaux participe à des réunions mensuelles. Les résultats seront utilisés pour l'aménagement du territoire (urbanisme, trames verte et bleue) et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



Mission confiée au bureau d'étude Hydro Concept

Les intempéries et les inondations

10 au 12 février



Cellule de crise "Intempérie"

Des routes ont été coupées et des maisons inondées. La cellule de crise "Intempérie", composée d'élus, d'agents et de pompiers s'est réunie.

Les pompiers sur place

M. le Maire, accompagné de ses Adjointes et des agents municipaux, a fait un état des lieux de la commune avec le capitaine du SDIS 17.



21 et 22 février

22 et 23 février



Les élus sur le terrain

Des sacs de sable ont été apportés à la vingtaine d'habitants s'étant faite recenser à la mairie comme "maisons ou terrains inondables". Des permanences ont été tenues au Centre Technique Municipal.

Débriefing

Le Bureau Municipal et le Correspondant Défense de la commune, Allan GLAUDEL, ont ensuite dressé un bilan de ces journées.



23 et 24 février

Mars et avril



Inventaires et études

Mise en place d'un Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) pour l'inventaire des zones humides et l'étude de l'écoulement des eaux sur les bassins versants.

Les travaux de Voirie et de Réseaux Divers



Les Fresneaux et Meursac



La Route de la Champagne et le Bois de Mongré



La Route de Meursac

Les travaux de Voirie et de Réseaux Divers ont bien commencé pour cette année 2024. Sur la demande des élus, de nouvelles réunions de chantier ont eu lieu aux Fresneaux et Route de Meursac afin de revoir certains points concernant le renouvellement et l'extension des réseaux ainsi que l'assainissement des eaux usées.



Les Marsais



Le Grand Romefort, la Borderie, la Route de Taillebourg, la Route de Saintes



Les Gallais, la Vallée, le Chemin des Rivières

Écoulement des eaux pluviales : les élus municipaux et les agents de l'Agglomération ont été sur le terrain.



Les Vacherons, les Marsais, la Route de la Champagne, le Chemin du Terrage



Le Chemin des Fresneaux, devant le Centre Technique Municipal



AVANT

APRÈS

L'école élémentaire, le Square Taittinger

L'entreprise SONECO est intervenue avec une balayeuse dans divers quartiers. Des travaux ont eu lieu devant le Centre Technique Municipal. Pour répondre aux besoins, les agents ont créé une allée pour la sortie des écoles.

Ci-dessous la liste des délibérations et le résumé ou l'explication des décisions. Le Procès-Verbal complet du conseil municipal est disponible sur le site de la commune et à la mairie.

Numéro	OBJET	DÉCISION
2023-11-28-1	AIDE FINANCIERE SEISMES MAROC ET CHARENTE-MARITIME	APPROUVÉ
2023-11-28-2	DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER	APPROUVÉ
2023-11-28-3	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	APPROUVÉ
2023-11-28-4	INCORPORATION D'UNE PARCELLE AUX BARBOTINES	APPROUVÉ
2023-11-28-5	OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES	APPROUVÉ
2023-11-28-6	CONVENTION FINANCIERE TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOM	APPROUVÉ
2023-11-28-7	PARTICIPATION A LA CONSULTATION PAR LE CDG17 DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE	APPROUVÉ
2023-11-28-8	CONVENTION D'ENGAGEMENT TRIPARTITE « L'HEURE CIVIQUE »	APPROUVÉ

Membres : En exercice : 23 ; Présents : 16 ; Votants : 23 (sauf points 6, 7 et 8)

Secrétaire de séance : Mme Valérie DAMIENS

En début de Conseil Municipal, M. le Maire rend hommage à Mme Nhung LEHOUX et à M. Dominique BERNARD.

Hommage à Nhung LEHOUX :

« Comme beaucoup d'entre vous, nous avons eu la grande tristesse d'apprendre le décès de Madame Nhung LEHOUX survenu le 16/09/2023, à l'âge de 58 ans.

Présidente de l'association Vietnam 17, pendant 13 ans, elle fut une force vive de la vie associative locale. Elle a contribué par sa passion pour son pays natal à rassembler autour d'elle de nombreuses personnes qui lui doivent une meilleure connaissance de ce beau pays.

Un des souvenirs marquants que j'ai avec elle est la visite de l'ambassadeur du Vietnam à Saintes, le 4 février dernier, visite qui s'est réalisée dans le cadre de l'événement « Le Vietnam s'invite à Saintes » porté par Nhung LEHOUX elle-même, son mari Pierre et son association.

Je tiens à souligner et à saluer son implication dans la vie municipale. »

Par ailleurs, M. le Maire évoque le drame effroyable du 13/10/2023.

« La barbarie du terrorisme a encore frappé dans une école.

Un professeur, M. Dominique BERNARD, est décédé après avoir été poignardé et 3 personnes ont été blessées. S'attaquer à une école, à un enseignant et des agents, c'est s'attaquer à la République toute entière. Malheureusement, comme le 14 octobre 2020, avec l'assassinat de Samuel PATY, ce 13 octobre restera encore une date gravée dans la mémoire collective.

Avec mon équipe municipale, nous avons rendu hommage à M. Dominique BERNARD et aux victimes de l'acte terroriste d'Arras, dès le lendemain matin du samedi 14 octobre au sein de l'école élémentaire de Saint-Georges-des-Coteaux, lieu symbolique, lors de l'exposition photographique de l'association ALÉDHA.

Ce type d'événement organisé par l'association ALÉDHA est très important pour rappeler que les écoles doivent rester des lieux de rassemblement, d'échanges et de joie et non pas des lieux de drames et d'horreur.

La municipalité était également présente au moment du recueillement à Saintes le lundi 16 octobre à 18h en présence notamment de Mme la Sous-Préfète et de M. Bruno DRAPRON, Maire de Saintes, Président de la CdA, afin d'apporter son soutien à tous les professeurs et à la communauté éducative. »

M. le Maire propose de se lever et de faire un moment de silence en mémoire de M. Dominique BERNARD.

RELEVÉ des DÉCISIONS PRISES depuis le 12 SEPTEMBRE 2023

Décision n°22 du 26 septembre 2023 : Une demande de subvention de 30% du montant HT des travaux est adressée à la Fédération Française du Football relative à l'éclairage du terrain de football n°2. Le montant des travaux s'élève au total à **107 022,10 € HT**

Rappel : 50% pris en charge par le SDEER / Charge à la commune : 21 404.42€

Décision n°23 du 17 octobre 2023 : Un virement de crédit d'un montant de 3 221 € est effectué en section de fonctionnement comme suit :

Article budgétaire	Montant
673 (Titre annulé)	+30 €
7391118 (Restitution titre dégrèvement sur contribution directe)	+ 3 191 €
615231 (Voirie)	- 3 221 €

Décision n°24 du 17 octobre 2023 : Réhabilitation d'un bâti ancien en accueil périscolaire et salles associatives : le lot n°2 « couverture tuiles » a été déclaré infructueux faute d'offres reçues, un marché de gré à gré est passé pour ce lot avec EURL AMCC à Saint-Genis-de-Saintonge.

Décision n°25 du 20 octobre 2023 : Projet de réhabilitation des 2 écoles et de l'accueil périscolaire : la SPL Charente-Maritime Développement est sollicitée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (signature de la convention d'AMO) pour la réalisation de l'extension et la rénovation thermique de l'école élémentaire de St-Georges-des-Coteaux. Le

montant de ces prestations s'élève à 84 975,00 € HT (101 970,00 € TTC).

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le Procès-Verbal du 12 septembre 2023 Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1. VALIDATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose de décaler ultérieurement cette délibération suite aux mails reçus de Mme BONDUEL demandant le report afin que la Commission Associations puisse refaire un point.

Le Conseil est favorable au report de ce point. Mme BONDUEL remercie M. le Maire pour le report.

2. AIDE FINANCIERE SEISMES MAROC ET CHARENTE-MARITIME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, suite aux séismes, de verser 150 € pour soutenir le peuple Marocain ainsi que 150 € pour les communes de Charente-Maritime.

3. DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Rapporteur : **Mme Amanda LESPINASSE**

Mme LESPINASSE, fait part au Conseil Municipal que lors de l'opération Octobre Rose, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes ont collecté 15 € qui seront reversés à la Ligue contre le cancer.

4. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : **M. Romain ROUAN**

L'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance compte tenu du patrimoine.

	ARTERES (en €/km)		EMPRISE au SOL
	Aériennes	Souterraines	Armoires
2019	54,30	40,73	27,15
2020	55,54	41,66	27,77
2021	55,02	41,26	27,51
2022	56,85	42,64	28,43
2023	62,60	46,95	31,30

Le patrimoine total soumis à la redevance au 31 décembre 2022 est de :

Artères aériennes : 9,715 km / Artères souterraines : 23,993 km / Emprise au sol : 4,68 m²

5. INCORPORATION D'UNE PARCELLE AUX BARBOTINES

Rapporteur : M. Romain ROUAN

M. Romain ROUAN informe l'assemblée qu'il a demandé des devis afin de faire des travaux pour des places de parking aux Barbotines 3, demandés par les habitants. Les travaux auraient pu commencer en fin d'année 2023, un oubli a eu lieu lors des précédentes rétrocessions des lotissements. La parcelle AO n°362 est toujours propriété du lotisseur alors que la rétrocession du Lotissement des « Barbotines 2 » a eu lieu le 30 novembre 2007 et que la rétrocession du Lotissement des « Barbotines 3 » s'est faite le 20 avril 2012.

Suite à un avis Favorable de la Commission « Urbanisme, Habitat, Voirie, Réseaux divers », réunie le 20 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de faire une régularisation et d'intégrer la parcelle AO n°362 (139m²) actuellement propriété du lotisseur au domaine public communal pour l'€ symbolique ou à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à l'unanimité, à cette incorporation dans le domaine public communal et AUTORISE M. le Maire à signer l'acte relatif à cette cession, ainsi que toutes pièces administratives y afférentes.

6. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Considérant les demandes des différents commerces de détail pour la dérogation au repos dominical pour

2024 et les réponses des organisations syndicales et patronales ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis FAVORABLE à l'ouverture des commerces de détail :

- **Secteur automobile** : 5 dimanches
- **Secteur des articles de sport** : 11 dimanches
- **Secteur du multimédia et de l'électroménager** : 12 dimanches
- **Secteur ameublement et décoration** : 11 dimanches

VOTANTS :	22
SUFFRAGES EXPRIMES :	22
POUR :	20
CONTRE :	2 (M. CORS, Mme WURTZ)
ABSTENTION :	0
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :	1 (M. LAURENCEAU)

7. CONVENTION FINANCIERE POUR TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOM

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer une convention financière de 533,57 € pour des travaux de sécurisation d'une partie du réseau téléphonique (couplé avec le réseau basse tension) à Rulon avec le SDEER et le charge d'émettre le mandat y afférent.

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (M. PERRONNEAUD)

8. DEVIS POUR TRAVAUX SUR RESEAU BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Il n'y avait pas l'obligation de présenter ce point en Conseil Municipal, une délibération n'étant pas nécessaire. Néanmoins, comme cela n'était pas prévu au budget de l'année 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre ACTE.

Dans le cadre de la sécurisation du réseau basse

tension à Rulon (couplé avec le réseau téléphonique-point 7), un devis de 1 396,73 € (dont 50% pris en charge par le SDEER) est proposé.

De plus, 2 points lumineux supplémentaires (1 au Moulin de la Truie et 1 à Rulon) sont proposés afin d'assurer la sécurité des usagers pour un montant total de 6 835,28 € (dont 50% est pris en charge par le SDEER).

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de créer 3 nouveaux grades, dans le cadre d'avancement de grade à l'ancienneté :

- CRÉATION d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet) à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- CRÉATION d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet) à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- CRÉATION d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet) à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

De plus, dans le cadre du prochain départ à la retraite (1^{er} juillet 2024) de la responsable des services, il convient d'ouvrir les postes suivants dans la perspective d'un recrutement :

Attaché contractuel à temps complet / Attaché principal contractuel à temps complet / Attaché à temps complet.

M. le Maire précise que le poste d'attaché existe déjà en tant que titulaire. Afin de ne pas se bloquer, le choix a été fait de ne pas se fermer les portes en ouvrant aux contractuels. Les postes non-pourvus seront fermés lors des prochains Conseils Municipaux.

D'autre part, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger de 6 mois la mission d'un agent technique non permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 6 mois. L'agent occupant ce poste faisant valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet 2024.

10. PARTICIPATION A LA CONSULTATION DU CDG17 DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance initiée par le (CDG17).

11. CONVENTION D'ENGAGEMENT TRIPARTITE L'HEURE CIVIQUE

Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE

Afin de s'inscrire durablement dans cette volonté d'entraide locale, M. le Maire propose de signer la convention d'engagement entre la commune, l'association « Voisins solidaires » et le Département de la Charente-Maritime.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur les conseils des écoles

Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE

Effectifs des écoles - rentrée 2023 :

ECOLE MATERNELLE : 76 élèves

Petite Section (PS): 27 élèves

Moyenne Section (MS): 21 élèves

Grande Section (GS): 28 élèves

ECOLE ELEMENTAIRE :153 élèves

- Point travaux bâtiments et voirie

Rapporteurs : M. Renaud TAPON et M. Romain ROUAN

Concernant les bâtiments, M. Renaud TAPON indique :

- Projet périscolaire et salles associatives : la démolition et la récupération des matériaux (pour la Maison du Parc) ont commencé. Objectif fin des travaux : rentrée 2024.

- Maison du Parc Georges DUCEPT : le Permis de construire va être déposé très prochainement. Objectif : fin des travaux 1^{er} juin 2024.

- Eclairage du 2eme terrain de foot qui est devenu indispensable (260 licenciés).

Concernant la voirie, M. Romain ROUAN indique les travaux qui ont été réalisés depuis le 12 juin 2023 :

- Chemin des Vignes ;
- Chemin du Puits Romain ;
- Route de Meursac (en cours) ;
- Chemin des Fresneaux (en cours) ;
- Rue des Jonquilles ;
- Rue du Muguet.

- Rencontres Habitants - Elus

Rapporteurs : Mme Amanda LESPINASSE ET M. Renaud TAPON

Lors de la rencontre Citoyenne Habitants-Élus au Moulin de Razé du samedi 23 septembre 2023, de nombreux sujets ont été abordés et notamment :

- la réinstallation et le repositionnement du radar pédagogique à l'entrée de Saint-Georges-des-Coteaux. Dès le lundi 25 septembre 2023, le radar a été réinstallé.
- la demande de la mise en place d'un panneau d'information au niveau de l'Impasse du Moulin de Razé avec comme inscription « Aire de

retournement » afin que les usagers aillent faire demi-tour tout en haut pour ne pas perturber la circulation et pour davantage de sécurité. Le panneau est commandé et sera installé en fin d'année.

Lors de la rencontre Citoyenne Habitants-Élus au Lotissement des Coteaux et au Chemin des Vignes du samedi 18 novembre, différents sujets ont été abordés et notamment :

- la tempête Domingos,
- la sécurité routière (vitesse et carrefour dangereux),
- des sacs jaunes déchirés par chiens errants,
- les travaux de voirie Rue des Coteaux.

- Mise à jour des représentants dans les instances extérieures

- REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES :

Référente « Habitat, logements dégradés, vacants, ménages en difficulté » pour la CDA	Laëtitia SOULA DEL VECCHIO, titulaire
Référent « PLUi » pour la CDA	Romain ROUAN, titulaire
Référents « TEMPÊTE » pour ENEDIS	Renaud TAPON, titulaire Romain ROUAN, suppléant
Référent « LAÏCITÉ » pour les agents, désigné par le président du CDG17	Emmanuel AUBIN, professeur de droit public

- MEMBRES COPIL et INSTANCES :

COPIL Élus « PLUi – EPFNA – PAPAG »	Frédéric ROUAN Amanda LESPINASSE Laëtitia SOULA DEL VECCHIO Renaud TAPON Romain ROUAN
Agent référente « PAPAG »	Sophie JARSON, agent

- Autres questions

Question de M. TROUVÉ : « où en est le recours contre le permis de construire de LEROY MERLIN ? »

Suite aux derniers recours des concurrents, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du Juge qui doit statuer sur le recours (valable ou pas). Si pas valable, construction rapide et si valable, il faudra rédiger un nouveau mémoire de défense et retourner devant la justice.

Question de M. TROUVÉ : « Peut-on connaître le budget et le montage financier du projet d'accueil périscolaire ? »

M. le Maire donne le détail des recettes et des dépenses. M. le Maire rappelle qu'il avait annoncé des subventions entre 60 à 80% de subvention (80% étant le maximum réglementaire). A ce jour :

- Taux de subvention (y compris dépenses HT non subventionnables) : 75 %
- Taux de subvention (sur les dépenses HT subventionnables) : 77 %

Question de M. LAURENCEAU : « Merci de nous faire un point sur les différentes inondations qu'il y a eu fin octobre et début novembre 2023. »

M. le Maire rappelle qu'il y a eu des pluies exceptionnelles. A Saint-Georges-des-Coteaux, plusieurs routes ont été touchées par les inondations et certaines coupées à la circulation. Toutes ces intempéries fragilisent les voiries et font prendre du retard pour les travaux de voirie. De nombreux champs ont été inondés et sont gorgés d'eau mais 2 secteurs urbanisés posent notamment souci : Impasse DIVONA et Chemin des Rivières. Les élus se sont rendus sur place.

M. le Maire donne également des éléments d'informations sur la tempête DOMINGOS du 04/11 au 05/11 qui a eu plus de conséquences globalement car elle a touché toute la commune.

Les agents et élus étaient sur le terrain dès 7h00 le dimanche matin pour faire le tour de la commune et faire un diagnostic rapide afin de sécuriser ce qui le devait.

Au vu du diagnostic, nous n'avons pas eu besoin de mettre en place de cellule de crise :

- Pas de blessés,
- Peu de dégâts sur les toitures, arbres / branches sur routes mais dégagés rapidement,
- Surtout les fils téléphoniques qui ont souffert. Secteurs sans téléphone un long moment : Les Marsais + La Gaillarde.

Il y a eu des coupures électriques : le dernier hameau raccordé a été Les Marsais. Le numéro de dépannage et d'assistance ENEDIS avait été diffusé via les réseaux sociaux.

Question de M. BOUCHET sur l'accident qui a eu lieu sur la RD 237, direction Nieul-lès- Saintes, face au club house du foot, qui a très fortement endommagé le portail et le pilier maçonné donnant sur le parking de la salle polyvalente.

M. le Maire rappelle que le choc est survenu le 13/11 vers 18h30, lors d'un croisement de 2 voitures dont 1 à haute vitesse. Celle qui a heurté le poteau venant de Saintes, a serré à droite et perdu le contrôle en partant de la droite vers la gauche. L'autre voiture ne s'est pas arrêtée.

Les devis de réparation ne peuvent pas commencer sans accord de l'assurance.

Remerciements

- M. MASSIERE remercie le Maire, ses Adjoints M. Renaud TAPON et M. Romain ROUAN, et son Conseil Municipal d'avoir approuvé la rétrocession du lotissement « Le Clos des Maurices ».

- L'ensemble du Bureau de l'AS Saint-Georges-des-Coteaux, les éducateurs et les joueurs remercient chaleureusement la municipalité qui a mis à disposition le gymnase le 6 novembre 2023.

Ci-dessous la liste des délibérations et le résumé ou l'explication des décisions. Le Procès-Verbal complet du conseil municipal est disponible sur le site de la commune et à la mairie.

Numéro	OBJET	DÉCISION
2024-02-16-1	VALIDATION DU PROGRAMME POUR L'EXTENSION ET LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE	APPROUVÉ
2024-02-16-2	VOTE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET	APPROUVÉ
2024-02-16-3	REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ASSOCIATION	APPROUVÉ
2024-02-16-4	ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANÈTE	APPROUVÉ
2024-02-16-5	CONVENTION AVEC LA SPA	APPROUVÉ
2024-02-16-6	CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LE CCAS DE SAINTES	APPROUVÉ
2024-02-16-7	APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	APPROUVÉ
2024-02-16-8	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	APPROUVÉ
2024-02-16-9	ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG17	APPROUVÉ
2024-02-16-10	APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	APPROUVÉ
2024-02-16-11	CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE A LA ZONE DE LA MISSION	APPROUVÉ

Membres : En exercice : 23 ; Présents : 17 jusqu'au point 5 et 18 à partir du point 6 ; Votants : 23 (sauf pour le point 7, Votants : 20)

Secrétaire de séance : Mme LESPINASSE Amanda

RELEVÉ des DÉCISIONS PRISES depuis le 28 NOVEMBRE 2023

Au vu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°26 du 14 décembre 2023 : Afin de réajuster le budget, un virement de crédit d'un montant de 500 € est effectué en section de fonctionnement. M. le Maire précise que l'opération était pour prévoir des crédits concernant l'octroi de subventions imprévues (Séismes Maroc, Charente-Maritime) votées lors d'un précédent Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 :

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. VALIDATION DU PROGRAMME POUR L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rapporteurs : Mme Amanda LESPINASSE et M. Renaud TAPON

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme pour l'extension et la rénovation thermique de l'école élémentaire pour un montant total de 1 622 123 € HT (1 946 548 € TTC).

DÉPENSES	HT	TTC
ETUDES Diagnostics amiante, plomb, parasites et structure, levé de géomètre, étude géotechnique	12 000 €	14 400 €
TRAVAUX 10 Lots, provisions pour révision sur travaux, aléas et imprévus	1 338 000 €	1 605 600 €
HONORAIRES Maîtrise d'œuvre (12,5%), contrôle technique, coordonnateur SPS, provision pour révision	165 450 €	198 540 €
REMUNERATION AMO Rémunération, provision pour révisions	86 250 €	103 500 €
AUTRES FRAIS Frais administratifs (annonces, repro...), assurances DO/CNR garanties aux existants/TRC	20 423 €	24 508 €
TOTAL	1 622 123 €	1 946 548 €

Le décret tertiaire sera respecté, étant donné que cela est règlementaire. Mme BONDUEL pose la question si ce projet sera financé par les 77% de subvention déjà évoqués. Mme LESPINASSE indique que, dès que le programme sera validé, les mêmes démarches vont être entamées comme pour ce qui a été fait concernant le périscolaire (77% de subventions). Elle indique que pour la subvention de l'Etat, « le fonds vert » il sera nécessaire de prétendre à une économie de consommation d'énergie à hauteur de 40% après les travaux d'isolation pour l'école élémentaire. Ce taux n'était qu'à 30% pour les travaux de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à la majorité, le programme.

VOTANTS : **23**
 SUFFRAGES EXPRIMES : **18**
 POUR : **18**
 ABSTENTIONS : **5**
 (Mme BONDUEL, M. LAURENCEAU, Mme SEGUIN, M. PERONNEAUD (*pouvoir donné à M. LAURENCEAU*), M. TROUVE (*pouvoir donné à Mme BONDUEL*)).

2. VOTE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

M. le Maire propose l'ouverture pour 2024 des crédits d'investissement suivants :

Chapitre	Opération	Article	OBJET	MONTANT TTC
21	322	21312	Relevé géomètre école élémentaire	6 600 €
21	322	21312	Diagnostics avant travaux école élémentaire	5 208 €
20	323	202	Étude de faisabilité PAPAG	24 870 €
TOTAL				36 678 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** les dépenses d'investissement proposées.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ASSOCIATION

Rapporteur : Nathalie LEGRAND

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le remboursement de 70,82€ à l'association TPE (chasse aux œufs).

4. ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANÈTE

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'adhérer pour l'année 2024 (100 €) à l'association « Les Maires pour la Planète ».

5. CONVENTION AVEC LA SPA

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

La SPA propose, en contrepartie d'un montant de 0,60 € par habitant (soit 1 686 €), de se déplacer pour récupérer un animal capturé plus sa prise en charge en fourrière (Formule « Tout compris »). Pour la somme de 0,55 € par habitant (soit 1 546 €) seule la prise en charge en fourrière est proposée. Il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de fourrière pour 2024 avec la SPA de SAINTES.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LE CCAS DE SAINTES

Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE

Le montant de la participation horaire pour les heures effectuées en 2023 sera de 2,31€ plus ou moins 4% soit au maximum 2,40 € (430,64h ont été réalisées en 2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention 2024 de partenariat et de financement avec le CCAS de SAINTES (pour les interventions effectuées en 2023).

7. APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Laetitia SOULA

Un règlement a été établi afin de définir les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions communales aux associations. Il permettra de garantir une équité de traitement entre les différentes associations et de favoriser une gestion globale et cohérente des aides accordées par la commune.

Mme BONDUEL prend la parole, remercie M. le Maire d'avoir accepté de décaler ce point de l'ordre du jour du précédent conseil municipal. Elle revient sur deux articles présents dans la proposition de ce règlement d'attribution des subventions aux associations. Elle indique que l'on retrouve plutôt ce type de règlement

dans des plus grandes villes. Mme BONDUEL indique qu'au cours de la commission « Association » elle a fait des propositions qui ont été prises en compte par le reste des membres de la commission et que pour d'autres, elle n'a pas eu gain de cause. Selon elle, dans ce règlement il y a une forte ingérence de la commune vis-à-vis des associations et elle ajoute qu'il s'agit d'une convention d'objectif. Elle ajoute qu'elle aimerait que la municipalité aille plus loin sur le sujet et qu'elle souhaitait s'exprimer afin d'éclairer le débat.

Mme SOULA DEL VECCHIO refait l'historique et précise que le 21 décembre 2023, la commission « Association » à laquelle Mme BONDUEL était présente, s'est réunie pour travailler sur ce sujet et trouve dommage qu'elle n'ait pas fait ses remarques avant le conseil municipal. In fine, elle n'a pas eu le même ressenti que Mme BONDUEL sur l'élaboration de ce règlement. Mme SOULA DEL VECCHIO précise que ce règlement d'attribution des subventions aux associations était une demande forte des associations elles-mêmes.

Mme BONDUEL ajoute que ce qui la dérange le plus est le fait d'obliger les associations à participer aux manifestations communales. Mme SOULA DEL VECCHIO répond qu'il ne s'agit que des associations percevant une subvention. Mme GAS précise que le Forum des Associations est un événement communal, créé exprès pour les associations, et que la moindre des choses serait d'être au moins présent à cette animation.

M. TAPON ajoute qu'actuellement le prêt de salles fait partie intégrante des subventions étant donné que les associations n'ont pas à payer le prêt des salles communales. Il ajoute que, récemment, deux nouvelles associations ont été créées et qu'il faut bien cadrer les choses.

Mme BONDUEL trouve que l'article 5 sur les critères de choix n'est pas assez précis. Elle indique qu'il n'est pas question de Bilan mais simplement de réserves propres de l'association. M. le Maire indique que la majorité des associations sont des associations sans salariés et présente simplement les Recettes et les Dépenses de l'année et non pas un Bilan comptable complet.

Mme BONDUEL répond qu'elle est d'accord avec M. TAPON mais elle dit que le travail de ce règlement n'a pas été assez loin sur le fond. M. CROMPAS demande ce qu'elle aurait fait, elle, pour aller plus loin dans ce travail avec les associations.

Mme BONDUEL répond que le conseil municipal ne va pas passer la soirée sur ce sujet et que nous ne sommes pas là pour cela. M. CROMPAS ajoute que, justement, les élus sont là pour cela.

M. CROMPAS demande à Mme BONDUEL ce qu'elle propose concrètement. Il ajoute qu'auparavant, sous les mandats auxquels elle a participé, il n'y avait rien. M. CROMPAS précise qu'au mandat précédent, aucun règlement d'attribution des subventions aux associations n'existait et que ces attributions manquaient de justifications. Il ajoute que l'équipe municipale actuelle propose, pour la deuxième fois consécutive, un premier règlement pour davantage de neutralité et que Mme BONDUEL reste et restera opposée à cela.

M. CROMPAS lui répond que nous pouvons, effectivement, passer la soirée à parler sémantique, mais qu'il y a des sujets beaucoup plus urgents à traiter. Il conclut son propos en disant que la prochaine fois que ce règlement sera révisé ou revoté, Mme BONDUEL pourra apporter sa lumière à l'équipe.

Mme SOULA DEL VECCHIO répond qu'auparavant, avec Mme BONDUEL, l'attribution des subventions était opaque et qu'aucun règlement n'existait. Dorénavant, elle propose que tout cela soit beaucoup plus transparent et clair grâce au règlement.

M. le Maire indique que la mise en place d'un règlement des associations n'est pas liée à la grandeur de la ville mais aux nombres d'associations. Vu le nombre très important à Saint-Georges-des-Coteaux, selon lui ce règlement est totalement justifié. Il ajoute que ce règlement a été travaillé en commission « Association » le 21 décembre 2023, commission qui a donné un avis FAVORABLE ; et que des échanges ont eu lieu. Chacun a apporté des éléments et il y a des consensus à faire. Ce règlement est donc le résultat du travail du groupe et le vote de ce soir porte sur cette version.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité, le règlement d'attribution des subventions aux associations tel que présenté.

Mme JOUBERT, Mme WURTZ et M. Romain ROUAN indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote étant donné que Mme JOUBERT est Trésorière de l'Association « Roule la Poule », Mme WURTZ est Présidente de l'Association « Taichi Chuan Un geste vers soi », et M. Romain ROUAN est Vice-Président de l'Association « Les Ecoliers D'Hier à Aujourd'hui ».

VOTANTS : 20
SUFFRAGES EXPRIMES : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5

(Mme BONDUEL, M. LAURENCEAU, Mme SEGUIN, M. PERONNEAUD (*pouvoir donné à Mme BONDUEL*), M. TROUVÉ (*pouvoir donné à M. LAURENCEAU*)).

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 3

(Mme JOUBERT, M. Romain ROUAN, Mme WURTZ)

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

M. le Maire propose la création d'un poste d'agent technique polyvalent en contrat aidé par l'État (dans le cadre du dispositif CAE-CUI-PEC) du 1^{er} juin 2024 au 28 février 2025 (9 mois) pour 35h par semaine afin de pourvoir au remplacement d'un agent technique polyvalent partant à la retraite le 1^{er} juillet 2024. Le contrat aidé sera financé sur la base de 50% pour 26h par semaine.

Le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur (France Travail).

M. le Maire précise que nous connaissons déjà le futur agent lequel a travaillé pour la commune pendant son CAPA.

M. TAPON précise que l'agent qui part à la retraite est M. Christian BRAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent technique polyvalent en contrat aidé à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 28 février 2025.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention y afférente ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG17

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de charger le CDG 17 de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, la commune se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

10. APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

M. le Maire rappelle que la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables a été publiée au Journal officiel du 10 mars 2023. Cette loi instaure un **dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables**. Chaque commune doit désormais définir, après concertation publique, des secteurs ZA ENR **susceptibles** d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables. Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant respecter les dispositions réglementaires applicables. L'instruction des projets éventuels devant se faire au cas par cas.

Les différentes cartographies d'accélération des énergies renouvelables ont été travaillées et mises à la disposition du public pendant la période de concertation du 29 janvier au 9 février 2024 inclus.

Pendant cette période, le dossier de concertation pouvait être consulté sur le site Internet de la commune, sur le site Internet de la CdA de Saintes, sur support papier en mairie. Aucune observation n'a été formulée.

Finalement, il a été proposé toute la commune pour :

- Le photovoltaïque sur toiture,
- Le réseau de chaleur renouvelable,
- Le biométhane.

Durant ces deux semaines, un dossier d'information sur les ZA EnR envisagées par la commune a été consultable, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations éventuelles et une information par voie d'affichage et par voie électronique a été publiée sur le site Internet et sur la page Facebook de la commune.

M. le Maire précise que nous ne souhaitons pas de grand éolien sur la commune et que pour l'Agrivoltaïsme et le Photovoltaïque au sol, la profession agricole n'a pas une position tranchée et donc qu'il ne souhaite pas faire d'ingérence dans la gestion de la profession agricole.

M. LAURENCEAU demande si, concernant les panneaux photovoltaïques, les 1928 ha portent également sur les toitures des maisons. Ainsi, M. le

Maire répond que, comme l'indique le tableau, en effet, cela les inclut également. M. TAPON précise qu'en ce qui concerne la zone des Bâtiments de France, ce seront les ABF qui trancheront. M. le Maire conclut l'échange en disant qu'il souhaite ouvrir au maximum l'éventail des possibilités aux habitants, pour que personne ne soit bloqué.

Le Maire expose qu'aucune observation n'a été formulée sur le registre, ni par mail ni par courrier postal et propose au Conseil Municipal de valider les ZA EnR telles que présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation (sans observation) et les suites données à cette concertation ;
- **ARRÊTE** les propositions relatives aux ZA EnR telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente.

11. CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE A LA ZONE DE LA MISSION

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Le développement économique est la 1ère compétence obligatoire de Saintes – Grandes Rives – L'Agglo. Le « Groupe Foncière des Parcs » a un projet de création d'un espace d'activités mixtes (commerciales, de bureaux et de services) sur des terrains situés Rue du Champ de tir, à cheval :

- sur des parcelles privées,
- sur des parcelles appartenant à Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,
- et sur la parcelle ZI 186 (281 m²) appartenant à la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux.

La cession de terrain à une entreprise relève des compétences de Saintes – Grandes Rives – L'Agglo, et à ce titre, il convient pour Saintes – Grandes Rives – L'Agglo de se porter acquéreur de notre parcelle afin de procéder par la suite à sa cession au profit de l'entreprise « Groupe Foncière des Parcs » qui porte ce projet.

Considérant l'accord de la Communauté d'Agglomération « Saintes-Grandes Rives-L'Agglo » pour acquérir la parcelle ZI n°186 d'une superficie de 281 m² moyennant le prix de 45,68 € le m² soit un total de 12 836,08 € net vendeur (avis du Domaine = 38,07 € le m²).

M. LAURENCEAU demande si le propriétaire de la maison est d'accord pour cette proposition. M. Romain ROUAN répond qu'il est partie-prenante du projet et que, bien évidemment, il l'accepte.

M. LAURENCEAU demande, alors, si c'est le propriétaire de la maison qui souhaite acheter cette parcelle. Par conséquent, M. Romain ROUAN répète que c'est le groupe « Foncière des Parcs », investisseur en immobilier commercial depuis vingt ans, qui se porte acquéreur.

M. BOUCHET trouve que cette proposition de cession est une bonne chose et qu'au sein de cette zone le propriétaire doit se sentir seul, ce que confirment Mme DAMIENS et Mme GAS. Vu l'emplacement, pour la commune il n'est pas possible de faire quelque chose avec cette parcelle.

M. LAURENCEAU estime que le prix est faible. M. Romain ROUAN lui répond que la marge réglementaire de 20% au prix des domaines a été négociée et appliquée. L'estimation des domaines donnait un prix final à 10 874,70 €. Avec cette négociation de 20%, le prix final sera de 12 836 €, soit le prix maximum autorisé, légalement. Comme annoncé précédemment, M. Romain ROUAN propose donc au vote du Conseil Municipal le prix de vente au maximum.

Il explicite le fait qu'il s'agit, encore une fois, comme lors du conseil municipal précédent, d'un oubli de l'époque. Il conclut l'échange en affirmant que, la parcelle se trouvant sur une zone économique, il est conseillé de céder cette parcelle à « Saintes – Grandes Rives – L'Agglo » qui en a la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **VOTE**, à l'unanimité, les points énoncés ci-dessus.

1/ Accueil périscolaire : Les travaux ont démarré en octobre ; malgré les intempéries le planning est tenu.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Points Travaux

Rapporteur : **M. Renaud TAPON**

L' élu en charge des bâtiments publics participe régulièrement aux réunions de chantier. L'équipe du périscolaire sera prochainement associée au choix des couleurs des murs et des sols. Les élèves seront accueillis à la rentrée dans ce nouveau bâtiment dont 77% du montant des travaux a été subventionné.

2/ Maison du Parc : Le PC de la Maison du Parc a été accordé fin janvier. L'équipe d'architecte a remis le dossier Avant-Projet Définitif à la municipalité. Nous l'attendons pour lancer l'appel d'offre entreprises.

3/ Salle polyvalente : Les portes coupe-feu de la salle polyvalente ont été remplacées en 2023 par Mr Neau, Art Menuiserie, et les portes des placards réservés aux associations ont été repeintes par Llô Peinture.

4/ Eclairage terrains de foot : La création de l'éclairage du terrain annexe et la modernisation de celui du terrain d'honneur (LED) ont été stoppées en raison des fortes chutes de pluie du mois d'octobre. Le SDEER attend désormais que les terrains redeviennent praticables aux engins de chantier pour continuer les travaux.

5/ Skatepark : La demande portée par la commission budget a été prise en compte après le vote du budget 2023 et 2 nouvelles structures ont été achetées et installées par les agents techniques. M. CROMPAS demande ce qu'il en est pour les autres modules du skate-park. M. TAPON répond qu'ils ont été solidifiés. Les principaux travaux de voirie qui ont été réalisés

- Voirie

Rapporteur : **M. Romain ROUAN**

depuis le dernier Conseil Municipal :

- **À Varaise**, un aménagement expérimental a été installé avec des ralentisseurs et une vitesse maximale autorisée à 30 km/h.

- **À l'Impasse du Moulin de Razé**, un nouveau panneau « Aire de retournement » a été installé (demandé par les habitants lors d'une précédente Rencontre Citoyenne Habitants-Élus).

- **À la Route de Meursac, à l'Impasse de Meursac, à l'Impasse du Bois des Fresneaux, et au Chemin des Fresneaux**, des travaux de voirie, le renouvellement des réseaux, l'extension des réseaux et l'assainissement des eaux usées ont été réalisés.

- **Sur la Route de Saintes**, la peinture au sol matérialisant les priorités entre les cyclistes, les piétons et les voitures a été faite pour davantage de sécurité (ce qui était demandé depuis longtemps par les habitants).

- **Au Carrefour Rue des Coteaux / Rue de la Fontaine / Chemin des Vignes / Départementale 127**, la peinture au sol matérialisant l'interdiction de

stationner (demandée par les habitants) a été réalisée.

- Point logiciel cimetière

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Depuis le début de ce mandat, la gestion du cimetière a été informatisée et numérisée. Depuis, la commune utilise le logiciel Marbre pour la gestion du cimetière. En 2023, l'éditeur NEOCIM qui distribuait cette solution a cessé son activité. Le logiciel a été repris par une nouvelle structure : TOPOLOG, créée par un ancien salarié de NEOCIM. Aucun impact pour Saint-Georges-des-Coteaux dans son quotidien : le logiciel reste le même, les fonctionnalités et services associés (assistance, maintenance, mise à jour, ...) également, les tarifs sont maintenus à l'identique. Le seul changement demeure administratif, car la maintenance n'est plus assurée par NEOCIM mais par TOPOLOG, et ce à compter du 01/01/2024.

- Référents locaux pour la lutte contre le moustique tigre

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Après consultation du Bureau Municipal, M. Stevens CROMPAS et M. Richard BOURDIN ont été désignés référents pour notre commune.

- Présentation du rapport social unique 2022 (RSU)

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Les points principaux du RSU pour l'année 2022 sont les suivants :

- 12,12 agents en équivalents temps plein / (36% filière administrative / 50% filière technique / 14% filière culturelle) / Âge moyen : 50 ans.
- Aucun accident du travail n'est à déplorer.
- 14 jours de formation ont été suivis / 3 037 € ont été consacrés à la formation.

- Animations passées et à venir

Rapporteur : Nathalie LEGRAND

- ◇ Le téléthon : 3569 € de dons
- ◇ La cérémonie des Vœux du Maire : + de 350 personnes se sont déplacées
- ◇ 30 mars : la chasse aux œufs

- Questions diverses

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Une question de M. PERONNEAUD Patrick :

La question : « Depuis de nombreuses semaines il y a une forte demande de stationnements supplémentaires à proximité de la maison médicale et des commerces de la zone commerciales.

Deux autres commerces sont en court de construction, ce qui va accroître le besoin de places de parking.

Ce sujet persistant n'a jamais été évoqué au conseil municipal. Y-a-t-il une solution envisagée ? »

M. le Maire indique qu'il aurait aimé donner la parole à l'auteur de la question mais il n'est pas là. Il aurait notamment souhaité lui donner la parole car il n'est pas d'accord avec tous les propos de la question. M. le Maire indique, tout d'abord, qu'il pense que nous sommes tous d'accord que l'activité économique globale sur cette zone des tonnelles est très positive, nous n'allons pas nous plaindre de la bonne fréquentation de tous les commerces de notre commune.

« Depuis de nombreuses semaines une forte demande de stationnements supplémentaires à proximité de la maison médicale et des commerces de la zone commerciales ...»

M. le Maire indique que cela est faux, car ce n'est pas simplement depuis des semaines mais depuis des années qu'il y a un stationnement en hausse. Il précise qu'en échangeant avec les commerçants, il apparaît que le besoin a augmenté depuis l'ouverture de la Maison de Santé début 2020. En fait, le parking attribué pour la Maison de Santé a été sous-estimé au vu de l'activité.

M. le Maire précise, car il sait que M. PERRONEAUD aime être précis, que ce n'est pas une Maison médicale mais une Maison de Santé.

M. le Maire indique qu'il a eu récemment la propriétaire des parcelles et, à ce jour, il ne s'agit pas de 2 commerces et, d'ailleurs, aucun bail n'est signé.

Il précise que, malgré tout, effectivement, il y a un besoin de stationnement ou alors il faut diminuer le nombre de véhicules en facilitant et incitant à la mobilité douce. M. le Maire indique qu'il ne comprend pas pourquoi M. PERONNEAUD n'a pas posé la question à la Commission « Urbanisme,

Habitat, Voirie et Réseaux divers » qui s'est réunie la semaine dernière. Et d'ailleurs, ce qui est étonnant, c'est qu'à la fin de la Commission « Urbanisme – Voirie » de la semaine passée, il a été évoqué ce besoin de stationnement mais M. PERONNEAUD était parti. Après échanges, un projet a été évoqué en créant un sens unique entre le cabinet médical et la Rue du stade, derrière la pharmacie et la Coop, et en symbolisant au sol du stationnement tout le long côté skate-park.

M. le Maire précise qu'avant de faire quelque chose, les commerçants sur place seront avertis. M. le Maire annonce une solution immédiate qui va permettre de gérer et faciliter le stationnement le vendredi d'avril à octobre, c'est l'arrêt du marché du vendredi, marché qui augmentait le besoin de stationnement.

- Intempéries, Inventaire des zones humides et Étude hydraulique sur l'écoulement des eaux des parcelles agricoles
Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Fin d'année 2023, nous avons eu des pluies exceptionnelles. Plusieurs routes ont été touchées par les inondations, des champs inondés et gorgés d'eau et des dégâts dans jardins, garages ou maisons.

Suite à ces inondations, et vu l'ampleur sur tout notre territoire avec la crue de la Charente, M. le Maire a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et Saint-Georges-des-Coteaux a été reconnue pour cette période. Les habitants ont été informés afin de contacter leur assureur sans tarder pour faire leur déclaration

Suite aux pluies exceptionnelles du samedi 10 au lundi 12 février, comme de nombreuses communes et notamment nos voisins d'Écurat, des routes ont été coupées et des maisons ou jardins inondés. Depuis la matinée du 10 février, élus et agents ont été fortement mobilisés sur le terrain.

L'état des lieux du 12 février a montré qu'une douzaine de maisons ou d'établissements ont été touchés sur notre commune. À 18h00, après visites de terrain, les élus de la Cellule de Crise « Intempéries » ont constaté que la décrue était enfin amorcée.

M. le Maire a une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées et qui ont eu des dégâts. M. le Maire remercie tous les agents municipaux et

départementaux ainsi que les pompiers pour leur aide.

En complément, M. le Maire annonce 2 informations :

D'une part, **la réalisation d'un inventaire des zones humides sur notre commune.** Pour cet inventaire, nous allons constituer un Groupe d'Acteurs Locaux (GAL). Ayant une bonne connaissance de la commune, votre présence dans ce GAL nous paraît logique et nécessaire. D'autre part, en parallèle de cet inventaire, à la demande de l'équipe municipale, une **étude hydraulique sur l'écoulement des eaux des parcelles agricoles** va être lancée. Afin de mener à bien cette étude hydraulique très importante pour notre commune vu les inondations récurrentes, les membres du GAL sont invités aussi à participer à la réunion de lancement de ce projet. **Dans la prévision du lancement de Journée d'étude** d'écoulement des eaux pluviales, le 5 janvier dernier, M. le Maire est allé faire le point sur les différents lieux problématiques avec son Adjoint à la Voirie, M. Romain ROUAN, accompagnés par le Syndicat Mixte Charente-Aval et un agriculteur venu apporter sa connaissance des lieux. Merci à José TAVENEAU pour sa présence.

- Remerciements

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

- Mme Josiane HAMELET, Mme Sylvie et M. C. PABLO, Mme Liliane et M. Gérard BOURDIER ainsi que Mme Francine GIRARD remercient les membres du CCAS pour l'organisation du repas des aînés.

- Remerciements des familles VIAUD, HILLAIRET, ROULLAUD-CONSTANTIN et MOHSEN au vu des messages de sympathie adressés suite au décès d'un de leur proche.

Le Centre Communal d'Action Sociale

INFO FAMILLE : Coupons SPORT/CULTURE



Le conseil d'administration du CCAS renouvelle pour la troisième année son aide financière à destination des familles. Nous proposons pour les enfants de **3 ans à 18 ans** un **coupon sport ou culture** d'un montant de **20€**.

Vous pourrez utiliser ce coupon lors de l'inscription de votre enfant auprès d'une association dont le siège social est sur la commune. Vous pouvez dès à présent faire votre demande par mail ccas.sgdc17@orange.fr en indiquant le prénom, le nom et la date de naissance de votre enfant concerné et l'activité choisie. Vous devez joindre à ce mail un justificatif de domicile de moins de trois mois s'il s'agit d'un renouvellement. Pour une première demande, vous devrez nous adresser la copie de votre livret de famille. (Pages des parents et de l'enfant concerné).

Le coupon vous sera délivré par mail ou à récupérer directement au secrétariat de la mairie (à préciser dans votre mail, lors de votre demande de coupon).

Attention vous avez jusqu'au 15 novembre 2024 pour remettre votre coupon à l'association

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Pensez à vous inscrire ou à inscrire vos proches !

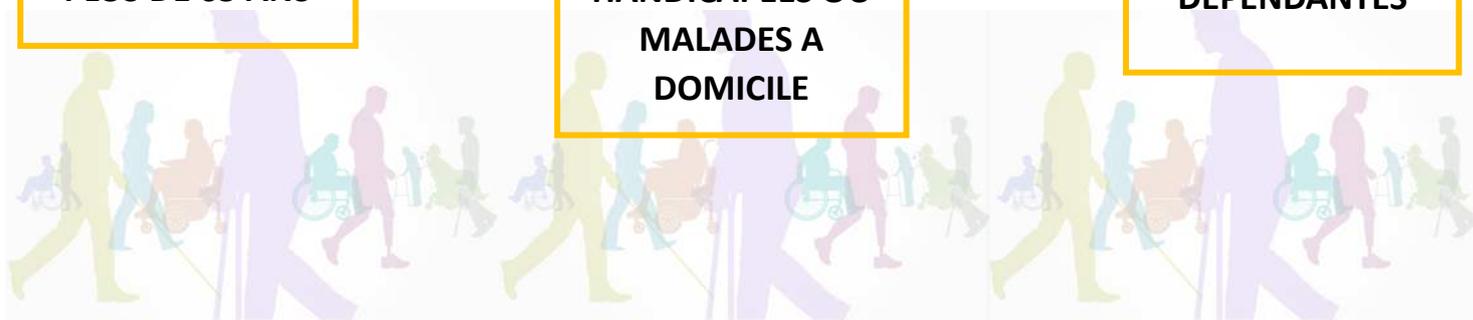
Contactez le CCAS au 05.46.92.91.04 ou ccas.sgdc17@orange.fr

" La finalité de ce registre est de permettre l'intervention des services communaux auprès des personnes inscrites en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.)"

PERSONNES DE
PLUS DE 65 ANS

PERSONNES
HANDICAPEES OU
MALADES A
DOMICILE

PERSONNES
DEPENDANTES



Le Conseil Municipal des Jeunes



Tournage

Le Conseil Municipal des Jeunes a écrit et réalisé un court-métrage s'intitulant « L'écologie pour tous ! » sur l'écocitoyenneté. Le tournage s'est déroulé sur deux jours lors de la dernière semaine des vacances d'avril, avec la collaboration du réalisateur Sébastien Cassen et le soutien de Passeurs d'images. Le court-métrage sera diffusé officiellement au Gallia Théâtre Cinéma le mercredi 19 juin à 18h30. La projection est ouverte au public !



Fête du parc

Lampions

Le samedi 1er juin à 21h30 à côté des terrains de tennis, des lampions seront vendus deux euros minimum au profit du Téléthon par le Conseil Municipal des Jeunes. Départ du stand de vente à 22h15 pour une marche dans le parc avec les lampions avant le feu d'artifice.

Téléthon



Projet d'aménagement du parc G. Ducept

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc de loisirs réalisé en partenariat avec la Mairie et le CAUE 17 (Centre d'Urbanisme et d'Architecture de Charente Maritime) les 2 classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire ont, pour la deuxième année consécutive, travaillé à sa réalisation.

Les élèves de la classe de M Desportes sont allés visiter la « menuiserie Chauvet » à Rétaud. Ils ont été guidés dans la découverte des différents ateliers (bois et aluminium) par la propriétaire des lieux. De plus, ils ont travaillé à la réalisation de grands panneaux de bois sur lesquels ils ont collé des lettres en relief nommant les différents lieux du parc. Par exemple : « POULAILLER » ou bien « GRANGE »,...



Ensuite, ils ont réalisé, dans l'enceinte de l'école, des nichoirs avec l'aide de l'association « Les Petits Débrouillards » et sous la direction du CAUE qui est à l'origine de cette initiative.



Ces nichoirs seront prochainement accrochés dans les arbres du parc afin de servir de lieu de repos et de reproduction pour les oiseaux.

Enfin, les élèves sont allés repérer dans le parc les différents oiseaux le peuplant. Ils étaient alors guidés dans leur observation par un spécialiste de la vie ornithologique travaillant dans l'Association des « Petits Débrouillards ».

Les travaux des élèves seront visibles lors de la « Fête du parc » le 1^{er} juin !

François Desportes



La fête du parc Georges Ducept

Fête du Parc Georges Ducept 2^{ème} Descente de Caisses à Savon

Vente de lampions 21h30 et déambulation 22h

Présentation par les élèves
des aménagements réalisés
dans le Parc Ducept

Manèges et structure gonflable

Balades à poney

Show de la Police United States

Voitures américaines

Banda et Majorettes

Dîner spectacle 20h / 18€

Feu d'artifice 23h



18h30 - 19h00

essais 19h00 - 19h30

Restauration rapide sur place

Organisée par la Municipalité & Scène Ouverte

Samedi 1^{er} juin 2024
Saint-Georges-des-Coteaux

Renseignements : 06.29.90.35.98 et 05.46.92.91.04



Saint-Georges-de-France

31 mai, 1^{er} et 2 juin

St-Georges d'Oléron (17)

Venez nous rejoindre
pour 3 jours de fête !



Animations,
Folklore

Concerts,
Bals

Expositions,
Restauration

Allée Gourmande des St Georges de France et de leur Région

DÉFILÉ DES ST-GEORGES DE FRANCE

Dimanche 2 juin : RV sur le parking de la salle polyvalente à 07h00 pour du covoiturage

Renseignements : 06 72 77 22 45



Marché fermier

VENDREDI 19 JUILLET

Marché Fermier

Square Taittinger face à la mairie

A partir de 18h30

Restauration sur place

Miel, poulet rôti, andouillettes, pommes de terre grenaille, mojhettes, chèvre, cookies, glaces de l'Angély's, bijoux, parfums, savons et cosmétiques ...

A partir de 19h30 :

concert de The Whistles



Fête du melon

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX



Samedi 24 août

Fête du Melon

Vente de melons
toute la journéeLampe torche
nécessaire

Randonnée pédestre semi-nocturne

Départ libre à partir de 17h30 jusqu'à 19h30 à l'espace multipôles
- Circuit d'environ 10 km

Repas par étapes

Apporter votre verre et vos couverts

Penser à prendre une gourde (pas de bouteille d'eau distribuée)

20h30 : Concert du quatuor

Le doigt dans l'œil



23h00 : Spectacle pyrotechnique

Soulfire, par les L de Feu



Nom et Prénom :

Adresse :

Tel :

Nombre d'adultes X 15 € Nombre d'enfants (jusqu'à 12 ans): X 8 €

Montant total : chèque libellé à l'ordre du Trésor public

Renseignements/Inscriptions : Mairie 05 46 92 91 04 accueil.mairie@sgdc17/fr

Adresse postale : BP 20106 17 104 SAINTES Cédex

Fête du melon

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Dimanche 25 août



Gala de CATCH

Parc de loisirs Georges Ducept
(salle polyvalente en cas de pluie)

Offert par Saint-Georges Animations

Vente de melons toute la journée

Restauration possible sur place
à partir de 12h00

15h00

Catch masculin et féminin - 4 combats

Un combat féminin en double

Un combat masculin en double

Catch à 4

Jeux géants en bois

Toute la journée

16 h00 : Remise du prix
méritant /méritante



Nous souhaitons mettre à l'honneur un et une jeune méritant-e de la commune (anciennement rosier-e), soit pour une action remarquable dans un cadre social, humanitaire ou éducatif, soit pour un engagement ou un geste civique, soit pour ses résultats scolaires ou sportifs. Ils reçoivent un bon d'achat, fruit du legs Pierre TAITTINGER.

Tu es né/e en 2005 ou 2006, tu peux t'inscrire ! Pour candidater : transmets à la mairie directement ou par mail (accueil.mairie@sgdc17.fr) un petit texte te présentant et expliquant ta candidature avant le 1er août.



Louise

ALBUM *Naissance* d'Hélène Druvert (La Martinière)

Un magnifique documentaire pour enfin répondre à la question tant redoutée :

« Comment on fait les bébés ? »

De la fécondation au patrimoine génétique en passant par l'allaitement, un album détaillé à lire aux futurs grands frères et grandes sœurs.

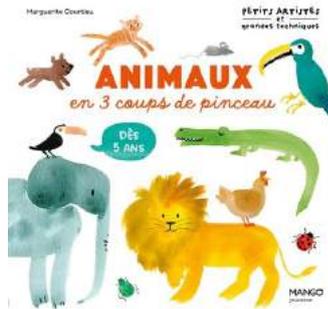
Accompagné d'illustrations grand format, découpées telles de la dentelle et des flaps, rendant l'ensemble dynamique et ludique, ce documentaire aussi éblouissant que passionnant répondra à toutes les questions des enfants (et des plus grands) sur "la chose la plus exceptionnelle du monde : une naissance".

DOC *Animaux en 3 coups de pinceau* de Marguerite Courtieu (Mango)

Ce livre permet vraiment de peindre à l'aquarelle 26 animaux, en 3 coups de pinceau, sans dessiner les contours ! Testé et approuvé !

A vos pinceaux !

M.-Christine



ROMAN *La Langue des choses cachées* de Cécile Coulon (L'Iconoclaste, 2024)

A la tombée du jour, le fils marche jusqu'au *Fond du Puits*... Dans ce village reculé, une famille l'attend pour guérir un enfant. Car il connaît la langue des choses cachées et sa mère lui a transmis, patiemment, les gestes à accomplir. Mais des ombres peuplent la nuit ; et malgré lui, le fils sera confronté à la noirceur des hommes... Un roman court, à l'écriture poétique et envoûtante.

Sophie



AUDIOLIVRES La médiathèque prête des histoires à écouter ! Des romans pour tous les âges, des polars, des essais ou des contes. A essayer en voiture sur la route des vacances, ou tranquillement installé sur son canapé pour un voyage immobile. Pour les personnes empêchées, nous prêtons aussi un lecteur adapté aux handicaps.

LA GRANDE COLLECTE DE L'ÉTÉ : « Cartes postales & poésie »

Du 15 juin au 15 août 2024,

adressez-nous un **haïku** sur une carte postale.

* à tout âge

... à vous de jouer !

* la carte postale peut être faite maison,

envoyée à l'adresse : Mairie-Médiathèque—11 Grand'Rue—17810 Saint Georges des Coteaux
ou directement déposée à la médiathèque

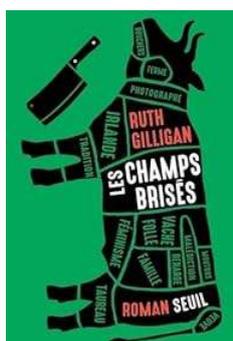
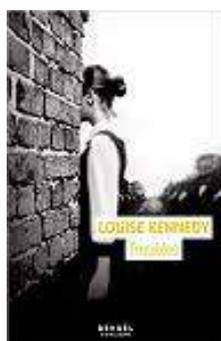
= **PAS** d'envoi par mail

* qu'est-ce qu'un **haïku** ? D'inspiration japonaise, c'est un bref poème composé de 3 vers de 5/7/5 syllabes. En clin d'œil au Printemps des Poètes, il pourra cette année, évoquer la grâce... d'un geste ou d'un instant.

« Dans le vieil étang (5)
Une grenouille qui plonge (7)
Ô le bruit de l'eau ! » (5)

Bashō

LITTÉRATURES EUROPÉENNES DE COGNAC - PRIX DES LECTEURS 2024



Cette année, direction l'Irlande: lisez ces 4 romans et votez pour votre favori avant octobre.

Sur inscription.



Saint-Georges Loisirs



L'année 2024 est répartie pour le Club avec un nouveau bureau :

Présidente : M. Christine MARIAUD
 Vice-Président : Gérard BOURDIER
 Secrétaire : Josiane HAMELET

Trésorière : Liliane BOURDIER
 Trésorière adjointe : Nicole BARET

=====

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre club, dans la salle de la Halte Loisirs. Nos activités et sorties sont ouvertes à toutes et à tous après l'achat de la carte d'adhésion au prix de 18 euros qui inclut une assurance en cas d'accident.

Nos activités sont les suivantes :

- Lundi de 14 h. à 18 h. : Atelier d'Arts Créatifs.

C'est le partage de notre savoir faire (couture, tricot, broderie, peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, pastel, perles diamants etc...)

- Jeudi de 14 h. à 16 h 30 : Scrabble en duplicate où il règne une bonne ambiance.

- Vendredi de 14 h. à 18 h. : Jeux de cartes (coinche, rami et autres jeux de société)

Nous organisons un concours de coinche et un concours de rami une fois par mois où tous les participants ont un lot en récompense.

Toutes ces activités se passent dans la bonne humeur et la convivialité.

Il est prévu des sorties :

repas dansants

pêche à la truite à St Césaire

journée récréative dans un relais de chasse à Vénérand

différents spectacles

Ces propositions sont réparties sur toute l'année.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

M. Christine MARIAUD au 06 21 09 81 58 ou Liliane BOURDIER au 06 12 51 32 45

La Présidente M. Christine MARIAUD

Et tout le bureau



Le petit Saint-Georgesais



Dans une ambiance conviviale, Le Petit Saint-Georgesais vous accueille tous les mercredis après-midi à partir de 13h45 à la salle située 11 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux pour vous entraîner et vous perfectionner au TAROT, ouvert à tous.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Présidente, Mme F. BELIS au 06 09 30 00 46 –

Vice-Président, J.J. VERGNOL au 06 38 61 79 84.

Nous vous attendons nombreux.

Notre club est affilié auprès de la Fédération Française de Tarot et régi par le Comité de tarot des Charentes.

L'Élan saintais



**L'Élan Saintais vous propose de participer
à un repas dansant**

Le vendredi 14 juin à 19h30 à

Saintes Vegas

Il est ouvert aux adhérents et leurs conjoint·e·s.
Le menu comprend :

Cocktail-Éclair en déclinaison de Saumon

Effiloché de canard à l'orange, Purée, verdurette

Bavarois vanille et orange, Coulis de fruits rouges

Vin blanc et rouge

Café

Pour vous inscrire veuillez consulter la procédure
via notre site.

Pour votre plus grand plaisir L'Élan Saintais prend
en charge l'animation.

Le prix du dîner est fixé à 39 €.

Nous vous rappelons que les cours sur Saint-
Georges-des-Coteaux ont lieu :

- les lundis de

9 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 45 à 11 h 45 pour de la
gymnastique douce

- les jeudis de

18 h 15 à 19 h 15 pour du stretching

D'autres cours vous attendent dans d'autres salles,
Renseignements et inscriptions via notre site

elansaintais.asso.fr (dans le menu planning.)

L'équipe de l'Élan saintais vous remercie et vous
attend nombreuses et nombreux.

Atelier d'Art Marthe
Castagneyrol

Deuxième trimestre de création de l'année 2024 des
jeunes artistes de l'atelier AAAMC.

Les jeunes talents que nous accueillons dès 6 ans, et
jusqu'à la fin du cycle du lycée et pour la préparation
d'entrée en écoles d'Arts ou réalisations de « Books »
vous ont présenté à la médiathèque de Saint-Georges-
des-Coteaux, leurs illustrations du Printemps des
Poètes, et de la « Nature » lors de l'exposition en lien
avec le Troc des plantes. Belle matinée qui leur a
permis des réalisations « sur le motif » selon
l'expression consacrée. Au mois de juin une nouvelle
exposition dont le thème sera « Rouge » aura lieu à
la Papeterie Peiro Caillaud, en face M.Bricolage. Suivront
également un Festival Artistique et un Salon, dont les
dates ne sont pas encore arrêtées définitivement.

Ils sont également en train de créer des jeux qui
seront offerts à des résidences pour personnes âgées,
œuvres qui permettront de participer à la distraction,
mais aussi au maintien des facultés cognitives de nos
aînés. Ce lien artistique et intergénérationnel est aussi
source de découverte culturelle.

Les ateliers ont lieu mercredi après-midi de 14h à 16h
pour les jeunes, de 16h à 18h pour les ados, vendredi
de 17h à 19h et samedi de 10h à midi pour tous, à
partir de la grande section de maternelle. A Saintes, ou
à Saint-Georges-des-Coteaux,
suivant les horaires.

Vous pourrez également nous
rencontrer lors de la soirée du
Forum des Associations prévue à
Saint Georges des Coteaux, à la
rentrée.

Renseignements **06 86 93 61 94**

ou **as-aaamc@orange.fr**



Inès, 8 ans

Initiation au
pointillisme

Samedi matin, un
groupe en pleine
création

Association Roule la poule



Le Poulailier associatif collectif de St-Georges-des-Coteaux

Vous qui passez devant la clôture

Avez vous remarqué que la cabane de Jean Claude avait essayé de faire une toilette ? Vous en conclurez certainement que l'usage abusif des produits d'entretien de la peau est sans effet !! Pourtant suite à une attaque par le fond d'une colonie de rats terrassiers cette pauvre cabane s'enfonçait inexorablement. Elle a été démontée, son assise confortée, rafistolée puis remontée pour une fin de vie heureuse.

Le sol d'un poulailier ne résiste pas au grattage répété de la poule en recherche de quelque chose à se mettre au fond du bec ; pourtant nous sommes fiers du carré de ray grass qui perdure grâce aux petites mains de l'association. Cela permet à nos poules Marans Coucou de manger du vert car ce sont elles qui pour l'heure permettent de réaliser nos objectifs de préservation des races anciennes. Leurs descendantes et descendants vivent depuis dans divers poulailiers de la commune, de Charente- Maritime , de la Nièvre, de la Gironde, des Landes.

L'œuf fécondé voyage par la poste et ça marche.

Les tempêtes hivernales nous ont bien agressés. Une volière transformée en cerf-volant à l'atterrissage périlleux a été ressoudée et permettra d'accueillir les nouveau-nés qui, pour l'instant, faute d'une structure adaptée, font leurs premières becquées chez les adhérents qui gèrent la couveuse . Le hangar bois situé près de l'entrée du poulailier

est provisoirement conforté par d'anciennes tôles qui nous avons mises de côté. Nous y stockons le mélange bio (blé, orge, avoine, tournesol, fèves, maïs) dans des bidons plastiques hermétiques pour le préserver des rongeurs et des pluies récurrentes.

Un troupeau de **Sussex** blanche herminée noire débarquera le 8 juin, conduit par le SUSSEX CLUB DE FRANCE à la petite salle polyvalente de la commune. Causerie autour de la vie du club, Etat des lieux des expositions, Standards de la race, conseils pour le quotidien d'un parc de reproduction, maladies, soins etc Nous tirerons le repas du panier.

Les enfants délaissent parfois les jeux pour venir voir les poules. La personne responsable du jour permet volontiers d'aider à distribuer la pitance. Pas d'incidents lors desquels des enfants auraient mordu les poules. Les portes seront grandes ouvertes lors des journées du patrimoine. Nous vendrons des spécimens nés chez nous, une manière de participer aux frais de becs de l'association ROULE LA POULE.

COT COT CODEC

Ci dessous les petits Landais



Avenir Saint-Georgeais

L'Avenir-Saint-Georgeais est un club de marche-plaisir et de vélo-loisir

Les intempéries à répétition de l'hiver n'ont pas perturbé la bonne ambiance de nos sorties, le club a maintenu ses activités et fait preuve de réactivité pour trouver des chemins praticables par toutes et tous.

Pour nous rejoindre rendez-vous chaque mardi matin à 8h30, parking de la salle multipôle pour 2 heures de marche sur une boucle de 6, 8 ou 10Km

Et chaque jeudi matin pour un circuit d'environ 30Km à vélo (port du casque obligatoire)

N'hésitez pas à venir faire un essai, vous serez vite conquis !

Contact : Dominique PALVADEAU, Président : 06 28 39 13 08

Courriel : d.palvadeau58@gmail.com



Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

Amis chasseurs, Amoureux de la Nature.



Mai fleuri se termine, bientôt juin résonnera de musique et de chants d'oiseaux, nous éblouira de soleil ; les étoiles brilleront au firmament dans un ciel clair de tout nuage, nous annonçant l'arrivée de l'été.

Le prélèvement de quelques renards lors des battues administratives a permis cette année encore la régulation de cette espèce, dont la prolifération représente un danger non seulement pour les animaux domestiques et sauvages, mais aussi pour la population (propagation de la rage et de la gale).

Merci à tous les volontaires grâce à qui nous pouvons réaliser ces battues.

Bien que la saison de chasse soit terminée, nous ne manquons pas d'occupations : gestion et entretien du territoire, pancartage, approvisionnement des mares et agrainoirs. Les chasseurs désireux de nous aider pour le pancartage peuvent nous rejoindre en toute convivialité lors des deux journées retenues pour cette activité, c'est à dire le 10 et le 26 août. Lieu de rendez-vous Ball Trap. Pour plus d'infos me contacter au 06 08 92 28 62

15 couples de perdrix ont été lâchés. Certains ont même eu la surprise d'en retrouver dans leur jardin. Le comptage au chant du coq, réalisé en avril, laisse entrevoir l'espoir d'une implantation réussie de la souche Mandchourie, le résultat de ce comptage étant bien meilleur que l'an passé. A terme cette implantation a pour but de supprimer les lâchers de gibier de tir. Lors de la dernière réunion de secteur l'échéance 2028 a été évoquée par la FDC17. Cette échéance pourrait même être avancée, devant la baisse régulière du nombre de prélèvements par rapport aux lâchers.

Nous présenterons ce bilan des prélèvements lors de notre AG qui se tiendra le :

Vendredi 28 juin 2024 à 20h30 à la Halte Loisirs

Vous pourrez également vous informer des projets et participer aux décisions.

Merci à tous les bénévoles pour leur dévouement et leur contribution au bon fonctionnement de notre ACCA. Une association est une équipe où il est important de se soutenir et où chacun a un rôle à jouer.

N'oubliez pas que dès le 1^{er} juillet vous pourrez vous procurer votre permis pour la nouvelle saison. Chasseurs Grand Gibier, soyez prêts afin que nous puissions débiter le plan de chasse sanglier en cas de dégâts sur les cultures.

Les vacances d'été approchent à grands pas. Que vous les passiez en famille ou entre amis, nous vous souhaitons d'agréables moments et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

BONNES VACANCES A TOUS.

Le Président : Luigi BELLO.

Lâcher de perdrix



Théâtre'Ô Vert

Contes et fabliaux au programme

La fin de la saison approche déjà ! La représentation de fin de saison aussi, par conséquent. Celle-ci se déroulera le dimanche 9 juin à 15h à la salle multipôle de Saint Georges des Coteaux. Le groupe primaire, (une belle, studieuse et rigolote troupe) présentera des scènes autour du Petit Chaperon Rouge et de son « copain » le loup.

Le groupe collègue (6 comédiennes pleines de verve et d'idées) a dépoussiéré des pièces de théâtre adaptées de fabliaux du Moyen Age, où les curés, les riches, les diables sont ridiculisés ou dupés.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint Georges des Coteaux, Halte de Loisirs – salle des Tonnelles :

LE Mercredi de 17h15 à 18h15 pour les 7-10 ANS (primaires).

LE Mercredi de 18h15 à 19h45 pour les 11-16 ANS (collégiens et plus).

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THÉÂTR'Ô VERT

Damien Pagot :06.82.73.59.82 -
theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr // facebook.com/theatrovert17



La Boule Saint-Georgeaise



◆ Un nouveau bureau a été élu :

- Président : James ROBERT
- Vice-présidente : Annie BEAUJEAN
- vice-président : Denis CARRE
- Trésorier : Patrick GUILLON
- Trésorier adjoint : Francis LIETOUT
- Secrétaire : Christian CHATELET
- Secrétaire adjointe : Françoise ALBERT

De nouveaux boulistes ont rejoint notre club qui compte à ce jour 95 adhérents dont 24 femmes.

Pratique de la pétanque loisirs dans la bonne humeur et la convivialité les lundi et jeudi de 14h à 18h. Adhésion 14 € à l'année

◆ Prochaines manifestations :

Concours internes : 6/05 – 3/06 – 8/07 – 5/08 – 2/09 – 7/10

Concours en doublettes formées : 24/06 à 16h

Concours en doublettes formées : 21/10 à 14h

◆ Participation du club à la Fête du melon :

Concours de pétanque (invitation) en triplettes constituées (18 € par triplette)

Début concours 10h30 (1 partie) reprise 14h (3 parties) - Restauration sur place

◆ Repas champêtre : 25 mai 24 – 14 septembre 24

◆ Bal avec orchestre “ GENERATION MUSETTE “ le 03 novembre 24

◆ Contact James ROBERT 07 87 78 11 39
james.robert2@orange.fr

Le Président James ROBERT et tout le bureau

Reliance Saintonge



La biodanza, en quelques mots, qu'est-ce que c'est ? :

La biodanza (ou danse de la vie) est une activité d'expression corporelle qui se pratique en groupe, en musique, sur des exercices qui se font seul, à deux ou à plusieurs.

C'est un mélange de danse bien-être et de danse expressive, un processus dans lequel on s'inscrit pour se sentir bien mais aussi évoluer, se rencontrer, améliorer des parties de soi, voir fleurir des nouveaux potentiels.

D'où vient-elle ? :

Cette pratique est née dans les années 60 ; création de Rolando Toro Araneda, psychologue, anthropologue, musicothérapeute, et poète chilien.

Où est-elle pratiquée ? :

Partout dans le monde : en Amérique Latine, berceau de sa naissance, mais aussi le Canada, l'Europe (Italie, Belgique, Portugal, Pologne, France...), et plus localement à Rochefort, La Rochelle, Bordeaux.

Quel est le but de cette pratique ? Quels sont les effets positifs notables ? :

L'objectif est clairement **la joie, le plaisir de vivre, le lien** (à soi, à l'autre, à la vie).

Pratiquée chaque semaine, cette pratique permet de se reconnecter à son corps, se détendre, lâcher-prise, renforcer la confiance en soi, retrouver de l'élan, de la vitalité, retrouver son enfant intérieur, apprendre à ralentir et au contraire apprendre aussi à accélérer, à mordre la vie à pleine dents, oser, créer, et tellement d'autres choses.

La biodanza permet de se découvrir davantage, de s'exprimer par la danse, de faciliter la relation à l'autre, de mettre plus d'harmonie dans notre vie et dans notre corps, d'apprendre à mieux se respecter.

Faut-il savoir danser ? :

Non, il suffit simplement d'aimer bouger. Les mouvements sont simples, pas de technicité en particulier, il n'y a pas de chorégraphie, chacun exécute les mouvements selon son ressenti et ses capacités après une démonstration du facilitateur.

Sur quel genre de musique cela se danse ?

Des musiques variées et de tous horizons : samba, batucada, jazz, rock, pop, classique...

Combien de temps dure une séance ? :

De 1h30 à 2h.

Déroulé d'une séance :

Un temps de théorie/parole pour annoncer la

thématique du jour, échanger sur le ressenti de la séance précédente, suivi d'un temps de danse en deux parties : une partie vitale pour activer la joie, une partie lente pour sentir, se reconnecter à soi.

Qui animera les cours ?

Moi, Gaëlle, formatrice de biodanza (en supervision), formée à l'école de biodanza de Nantes pendant 3 ans.

Je pratique la biodanza depuis 2018. Je l'ai essayée au départ par curiosité, parce qu'on m'avait dit que c'était joyeux, je n'en attendais rien de particulier, mais j'ai découvert tellement plus : une pratique dans laquelle je pouvais m'exprimer, renforcer tout ce qui était déjà là en moi, renouer avec ma sensibilité, porter un regard plus optimiste sur la vie. Séduite et bluffée, j'ai décidé de me former pour faire découvrir cette pratique peu connue aux autres.

Touche à tout, joviale, bien ancrée, je souhaite accompagner sur ce chemin d'épanouissement.

Peut-on faire une séance découverte ? :

Oui, bien sûr : vendredi 28/06 à 19h30 à St-Georges-des-Coteaux ou début septembre au démarrage de l'activité. La séance découverte est gratuite.

Renseignements et inscription (obligatoire pour la séance découverte du 28/06) auprès de Gaëlle au 06 85 01 00 63 ou reliancesaintonge@gmail.com.

Les informations pour le cours hebdomadaire qui débutera en septembre suivront sur la page Facebook de

l'association : Reliance Saintonge.

A bientôt peut-être.

Gaëlle

Association Reliance Saintonge



Tous Pour l'École



Chers habitants, après le succès de notre bal des crêpes en février, et celui de la bourse à l'enfance de mars, c'est le 26 mai que nous nous retrouverons avec les enfants de l'école et leur famille dans une manifestation conviviale mêlant jeu et bonne humeur.

En effet, ce jour là, une animatrice de l'institution Oïka oïka viendra, à la Salle Polyvalente, nous présenter des jeux, qui raviront du plus petit au plus grand, de 0 à 99 ans.

Puis, le 29 juin, ce sera le tour de notre kermesse de fin d'année, afin de finir ce temps scolaire en beauté, et de se quitter sur une bonne note, le temps d'un été ensoleillé.



Notre tout premier « week-end généalogique » s'est tenu les 27 et 28 avril à l'espace multipôles. L'événement a été une véritable réussite, attirant un grand nombre de visiteurs enthousiastes et créant une ambiance chaleureuse et conviviale. Nous avons soigneusement planifié un programme diversifié de conférences pour satisfaire les amateurs de généalogie, des débutants curieux aux chercheurs expérimentés. L'engagement et l'intérêt des visiteurs ont dépassé nos attentes, avec une participation au-delà des prévisions initiales (plus de 200 visiteurs). Les retours positifs ont été abondants, mettant en lumière l'importance de la généalogie et de la préservation de l'histoire familiale. Le Bureau exprime sa gratitude envers tous les participants, conférenciers et bénévoles qui ont contribué à faire de cet événement une expérience mémorable.

A venir: interventions à l'école de Saint Georges pour une initiation à la généalogie

Pour rappel : Réunion des adhérents un mardi par mois de 18h30 à 20h

et ateliers-pratiques le mercredi 9h30 à midi et mardi soir de 18h à 20h.

Contacts : genealogiesgdc@gmail.com

Tél. : 06 8255 2828 // 06 6288 7405



GENEALOGIE ENTRAIDE ET ASTUCES



Saint-Georges Animations

Le loto du début mars a rempli la salle et fut un succès.

Avec la municipalité nous proposons plusieurs animations :

le 2 juin aura lieu la fête des « St Georges de France » à St Georges d'Oléron, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie. Cette année il n'y aura pas de bus étant donné la proximité de la manifestation. Un départ groupé pourra éventuellement s'envisager pour faire le plein des voitures.

la « Foire aux Melons » avec sa marche gourmande se précise. Comme je vous en ai parlé dans le dernier bulletin, le 25 août à 15H aura lieu un gala de Catch, féminin, masculin et à quatre. Celui-ci sera précédé d'un repas champêtre. Cette animation vous est offerte par St Georges Animations, suite à de bons résultats sans augmentation des tarifs de nos différentes manifestations, et sans subventions que nous ne souhaitons pas.

Différentes sorties ont été étudiées, il s'avère que les prestations ont fortement augmenté, et par

conséquent peu de monde intéressé.

L'association passera comme tous les ans une journée très agréable au marais. A bientôt en bonne santé à tous.

Le Président.



Salle comble pour notre Loto du 9 mars 2024

Tennis Club St Georgeais

Les championnats de printemps ont commencé au mois d'avril et se déroulent jusqu'à début juin. Le **Tennis Club St-Georgeais** a engagé 6 équipes jeunes et 2 équipes adultes.

Les équipes jeunes engagées :

- Equipe : 8 – 10 ans mixte balles orange
- Equipe : 11-12 ans mixte balles vertes
- Equipe : 13-14 ans mixte balles vertes
- Equipe : 11-14 ans garçons balles traditionnelles
- Equipe filles 15-18 ans balles traditionnelles
- Equipe garçons 15-18 ans balles traditionnelles

Chez les Adultes, 2 équipes engagées :

- Une Equipe Seniors Femmes LNA div-5
- Une Equipe Seniors Hommes LNA div-5

Le **Tennis Club St-Georgeais** prépare également son **tournoi open** catégories :

- Seniors Femmes de NC à 15
- Seniors Hommes de NC à 15
- + 35 ans Hommes de NC à 15
- Jeunes 15-18 ans Garçons de NC à 15

Qui se déroule **du 02 au 16 juin** sur les cours extérieurs.

Vous pouvez suivre l'activité du Tennis club St-Georgeais sur sa page Facebook et Instagram TC Saint-Georgeais



Association Sportive et Culturelle

TENNIS DE TABLE

Le championnat se termine bientôt. (Dernière journée de la phase 2 les 4 et 5 mai). Les 4 équipes espèrent se maintenir dans leur division respective, mais rien n'est acquis pour l'équipe 2 en régional 3. La dernière rencontre sera décisive.

Le tennis de table loisir se poursuit jusqu'à la fin juin.

BADMINTON

Se faire plaisir avec le volant est toujours possible : le mardi soir à 18 h 45, le mercredi soir et le vendredi soir à 20 h 30.

FÊTE DU MELON ET FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme par le passé, l'ASC apportera son aide à la réussite de la marche semi-nocturne et participera au prochain forum.

Pour les renseignements : **Tennis de Table**

J-J MAGNE

06 08 82 59 26

Badminton

Natacha MESLIER

07 87 09 55 09

Le président

MAGNE Jean-Jacques



AAP



ÉCOLE de MUSIQUE, de DANSE & d'ANGLAIS de ST-GEORGES-DES-COTEAUX

www.aapstgeorgesdescoteaux.sitew.com

Une saison qui va s'achever !

Plusieurs manifestations festives vont venir clore cette fin d'année, promues grâce à la municipalité, aux élèves, aux professeurs, aux membres du bureau et du Conseil d'Administration et à tous ceux qui y participent de près ou de loin et que je remercie par avance :

- 🎵 Les **Portes Ouvertes de l'école de Musique**, la semaine du 10 au 15 juin à partir de 17h :
Venez rencontrer les professeurs et essayer les instruments de musique à l'école de musique :
Lundi 10 juin : Saxo, Clarinette, Flûte à bec, Formation musicale
Mardi 11 juin : Violon, Guitare - **Samedi 15 juin** : Piano, Percussions, Batterie
(Plus de renseignements concernant les horaires de présence des professeurs à partir du 27 mai)
- 🎵 La **fête de la musique par la Chorale et l'Orchestre et nos danseuses de Kpop** le 17 juin devant la Halte de Loisirs ou à l'intérieur si la météo n'est pas de la partie (gratuit) à partir de 18h
- 🎵 Le **Concert des professeurs** de musique le 25 juin à 20h dans notre église (libre participation)
- 🎵 Le **Gala de danse**, le 28 juin à 20h30 à la salle multipôles (payant)

La rentrée prochaine aura lieu la semaine du 9 septembre pour toutes les activités.

Venez à notre rencontre au forum des associations le vendredi 6 septembre de 17h à 20h ; nous vous donnerons toutes les informations nécessaires. Ce forum sera suivi d'un film en plein air (restauration sur place).

Pour rappel ou pour information pour les nouveaux arrivants à St-Georges-des-Coteaux, nous pouvons vous proposer, à partir de 4 ans :

En musique : Eveil, Guitare, Piano, Batterie, Percussions, Violon, Saxo, Clarinette, Flûte traversière, Flûte à bec, Chorale enfants, Chorale adultes (Choralacoustic)

En danse : Modern Jazz, Kpop, Danse de salon, Claquettes, Hip-Hop

Et aussi Yoga, Piloxing et cours d'anglais

Nous recherchons des SPONSORS : Si vous voulez faire paraître votre entreprise/association sur notre site en tant que partenaire, paraître sur nos affiches, parler de vous lors d'une manifestation (fournir des lots pour organiser des tombolas, des affiches...), contactez-nous !

Nous recherchons tout type de sponsor pour nous soutenir pour la saison 2024/2025 ainsi que pour les saisons à venir.

Tout soutien, qu'il soit financier ou matériel, sera un grand plus pour notre association qui se construit grâce aux élèves, professeurs et bénévoles qui travaillent dur pour que l'AAP perdure, alors qu'elle vit des jours plutôt sombres (nombre d'élèves en forte baisse).

Je reste à votre écoute par téléphone ou mail ; n'hésitez pas !
Renseignements également sur notre site internet.

Les bulletins d'adhésion seront disponibles début juin sur notre site internet en téléchargement, à nous renvoyer au plus vite pour la rentrée prochaine notamment en musique car les places sont limitées (les anciens élèves sont prioritaires ; les autres inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée).

Bel été à tous !

La Présidente, Sandrine DELAVEAU

06 38 38 81 24 – contact@aap17810.fr



Les Toiles de St Georges



Séances Dessin/peinture

Bienvenue à nos adhérents fidèles & aux nouveaux inscrits,

A tous Débutants et artistes confirmés

Séance de 2 h30

Mardi 14 h 00 à 16h 30 - 18h 30 à 21h 00 & Jeudi 14h 00 à 16h 30

Le dernier trimestre est largement entamé, nous terminerons nos cours le jeudi 27 juin 2024.

Les inscriptions 2024 / 2025 sont ouvertes au 1er juin 2024 :

- halte de loisirs de St Georges des Coteaux les mardis et jeudis

- kimegalerie@gmail.com

- tel 0663449255

* Possibilité inscription en cours d'année artistique

* Préparation grandes écoles pour adolescent (e)

Pensez aux stages d'été « Peinture/nature »

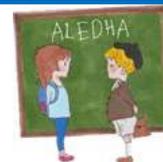
le site de Port d'Envaux vous est proposé cette année en juin.

Artistiquement vôtre

Danielle KIMPE

Présidente « Les Toiles de st Georges »

ALEDHA



Un immense merci à tous nos partenaires et en particulier à la municipalité pour sa présence à notre rassemblement des anciens écoliers de ce dimanche 5 mai 2024. Nous sommes très heureux du succès non démenti de cette belle journée ! Merci aux 250 personnes présentes !
Le Bureau d'ALÉDHA



**Vendredi 31 mai c'est la 25^e édition
de la Fête des Voisins
invitez vos voisins à prendre
un verre !**



Vous voulez participer à la fête des voisins ?

- Mettez une affiche dans votre hall, ou devant votre maison, en y inscrivant votre nom, l'heure et le lieu de l'apéritif et glissez les invitations dans les boîtes aux lettres ou sous les paillassons !
- Vous pouvez vous procurer l'affiche et les invitations pour vos voisins dans votre mairie ou votre organisme HLM, s'ils sont partenaires, ou en la téléchargeant sur notre site internet.

**N'hésitez surtout pas à vous regrouper avec d'autres voisins
pour organiser ensemble cette soirée !
Chacun pourra apporter quelque chose (quiche, boissons, gâteau...).**

**la fête
des
voisins**



www.lafetedesvoisins.fr



@lafetedesvoisins



@FDV_Officiel



@lafetedesvoisins



CENTURY 21

FERRERO



Nappes, ballons, gobelets ... sont à votre disposition à la mairie

**Que faites-vous
le vendredi 31 mai 2024 ?
Retrouvons-nous pour**



Et partageons tous ensemble un moment de convivialité !

Organisée par :

Lieu :

À : h

Détails pratiques :

.....
.....
.....
.....

**GRAND CONCOURS
PHOTOS ET VIDÉOS !
Gagnez 1 panier gourmand !**

Cette année nous vous proposons de participer à notre grand concours photos et vidéos : partagez-nous les meilleurs moments de votre Fête des Voisins sur Facebook, Instagram ou LinkedIn !
Vous pouvez aussi nous envoyer vos vidéos et photos par mail à l'adresse suivante :
info@immeublesenfete.com



@lafetedesvoisins



@lafetedesvoisins

Association « Immeubles en Fête » - 32, rue Rennequin - 75017 Paris
E-mail : info@immeublesenfete.com - www.lafetedesvoisins.fr
Jeu gratuit sans obligation d'achats. Règlement à consulter sur www.lafetedesvoisins.fr

Et après la Fête des Voisins, l'Heure Civique



www.lheurecivique.fr

**Donner une heure par mois
pour une action citoyenne ou solidaire !**

INFOS PRATIQUES : URBANISME & NUMÉRIQUE



Urbanisme

Une demande de permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP) est obligatoire avant vos travaux. À l'achèvement de ces derniers (de construction ou d'aménagement), vous devez effectuer une déclaration attestant

l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Attention, avant de la transmettre, il est impératif que votre projet soit intégralement terminé. Effectivement, une vérification est ensuite faite pour constater si les travaux réalisés correspondent point par point à

l'autorisation de construction délivrée. Une fois la visite de l'Adjoint au Maire effectuée, une non-contestation d'achèvement des travaux vous est adressée, si les travaux correspondent aux documents fournis à la mairie. Si tel n'est pas le cas, une contestation de cet achèvement vous parvient également.



Numérique : Digital CleanUp Day

Dans le cadre de sa démarche sur le numérique responsable, Soluris a participé à la journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique et de l'informatique. Elle a eu lieu en mars. Les élus de Saint-Georges

-des-Coteaux se sont joints à cette démarche dont l'objectif est de faire prendre conscience que le numérique n'est pas immatériel. Le Digital CleanUp Day, aussi appelé la « Journée mondiale du nettoyage numérique » est un événement qui permet de

sensibiliser les agents et les élus sur l'impact du numérique de manière ludique et pratique. Il s'agit d'organiser des sessions de nettoyage (effacer ses mails, faire un tri dans ses dossiers sur son ordinateur, effacer des données sur son téléphone). Pensons tous à l'environnement !



Afin d'être au plus près de vous et de vos préoccupations, les élus continuent de venir à votre rencontre !

Ces moments privilégiés entre les **habitants** et les **élus** sont l'occasion d'évoquer avec l'équipe municipale les sujets qui vous tiennent à cœur. C'est aussi la meilleure façon de **vous faire entendre**, de **prévoir les travaux nécessaires** et d'**améliorer chacun des secteurs visités**.

! IMPORTANT



RDV le vendredi de 17h45 à 19h00 (sauf en cas de météo défavorable)

pour les Rencontres Citoyennes Habitants-Élus !

14 juin : Lotissement du Bois du Petit Romefort - Chemin d'Ecurat la Vallée

Rendez-vous au fond du lotissement

13 Septembre : Centre Bourg

Rendez-vous place Taittinger

11 Octobre : les Tonnelles - Grand Rue

Rendez-vous près du Skate parc



Première rencontre de l'année 2024 :

Moulin de Machefert - Lotissement de la Borderie - le Grand Romefort

Horaire des messes

(Sous réserve de modifications de dernière minute)

Tous les dimanches et Fêtes 11h Cathédrale St Pierre
- 2/6 Fête paroissiale à la Maison diocésaine

Messes de notre pôle :

<u>Mercredi 18h30</u>	<u>Samedi 18h30</u>	<u>Dimanche 9h30</u>
5/6 Ecurat		9/6 La Clisse
12/6 St-Georges	15/6 Nieul	
19/6 La Clisse		23/6 St-Georges
26/06 Nieul		<u>30/6 Ecurat (St P)</u>
3/7 St-Georges	6/7 La Clisse	
10/7 Nieul		14/7 St-Georges
17/7 La Clisse		21/7 La Clisse
<u>Sainte-Madeleine : Lundi 22/7, La Clisse</u>		
24/7 Ecurat	27/7 Nieul	
31/7 St-Georges		4/8 La Clisse
7/8 Nieul		11/8 Ecurat
<u>Assomption : Jeudi 15/8, 9h30, St-Georges</u>		
	17/8 Nieul	25/8 La Clisse
28/8 St-Georges		1/9 Nieul
4/9 Ecurat	7/9 St-Georges	
11/9 Nieul		15/9 Ecurat

Informations diverses :

- Les informations sont affichées à la porte des églises à mesure de leur diffusion.

- Notre vicaire, le **Père Jean-Jérôme Tran Van Tien**, tel 07 67 88 97 68, est à notre écoute et peut nous visiter à domicile.

- Eglise St Vivien :

Du lundi au samedi 8h30 Laude et Messe.

Chaque lundi de 20h à 21h "Alegría, une heure avec Dieu" (20mn de Louange, 20mn d'enseignement, 20mn d'Adoration/Confession)

- Cathédrale St Pierre :

Mardi et jeudi 17h30 Chapelet, 18h Messe.

Samedi à 11h Adoration, Confession de 11h à 12h (les jours de Concert du marché à St Vivien)

- **KT primaire** : contact Fabienne Drieu-La-Rochelle 06-04-45-23-49 ou j.dlr1@orange.fr

- Presbytère St Vivien :

Jeudi : 17h à 19h : Permanence des prêtres à l'accueil de Saint-Vivien.

Permanences du lundi au samedi de 9h30 à 12h

Tél : 05 46 93 09 92

mail : paroisse.saintesrg@gmail.com

Site www.catholiques17.fr/saintes/

-Pour l'équipe paroissiale, Marie-Béatrice Vignaud :

mabevignaud@hotmail.fr 06 76 88 77 88

REMERCIEMENTS



Nous remercions Monsieur Pascal DECHIPRE qui a offert à la mairie une de ses créations en chocolat pour Pâques

Chers habitants,

Nous venons de voter le **budget 2024, autofinancé à 100% et donc sans emprunt**. Comme à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les impôts.

Contrairement à ce que peuvent véhiculer les membres de l'Opposition, notamment par la presse, la commune n'est pas surendettée et la gestion est saine. À part essayer de faire peur pour des raisons que chacun appréciera, **leur attitude est loin d'être constructive**. Les chiffres et les ratios présentés en Conseil Municipal sont parlants. **Ils montrent même que l'endettement de 2014 à 2016, alors qu'ils étaient en poste, était bien supérieur à celui d'aujourd'hui, ce qui les avait conduits à augmenter les impôts en 2018.**

Nous investissons pour le besoin et l'avenir de tous ! **Il n'y a pas eu de politique d'investissement depuis 10 ans** avec la construction de l'espace multipôles qui n'a jamais été terminé car pas équipé à 100% et avec un prêt qui court jusqu'en 2029.

Encore de la démagogie ! Lors du dernier Conseil, certains élus de la Majorité ont pris la parole pour informer que les opposants se sont permis de nous envoyer un mail ou un courrier intimidant pointant **le nombre d'absences** en Conseil Municipal lors des votes du Budget. Cependant, **la 1ère place leur revient** avec 6 absents en 2016. **Ne parlons pas de leurs absences aux commissions et aux manifestations communales depuis 2020, ou même pendant les inondations, la collectivité en serait choquée.**

Les Élus de la Majorité

unsoufflenouveau@hotmail.com

LE MOT DE L'OPPOSITION

Le 1er mai 2024

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Cette année le vote du budget a eu lieu 2 fois ! Le maire a annulé la 1^{ère} réunion faute de transmission des documents dans les délais imposés par la loi. A l'ordre du jour du conseil du 29 avril, une démission de plus, mais le maire a « oublié » de remettre toutes les délibérations qui étaient à l'ordre du jour du 1^{er} conseil, de ce fait elles n'existent pas !

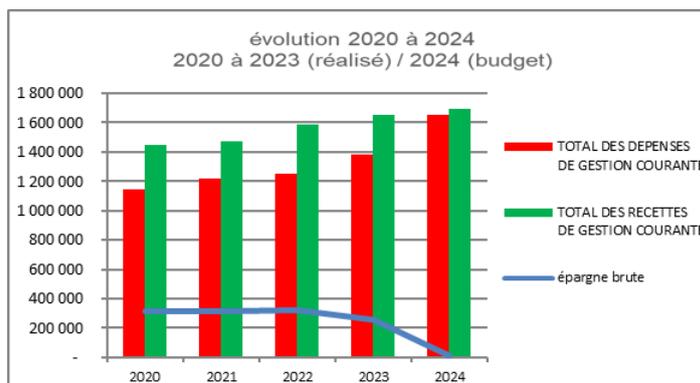
Pour en revenir au budget, nous avons voté contre car nous sommes inquiets : Les charges à caractère général sont passées de 367366 € en 2020 à 689360 € sur le budget 2024, soit une augmentation de 88% ! L'épargne brute, qui permet les investissements, est en chute libre et proche de 0. La commune est en situation de surendettement : taux d'endettement de 90%, marge d'autofinancement courant à 110 : un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Un débat qui n'a pas eu lieu au 2^{ème} conseil portait sur les changements de statuts de l'agglomération de Saintes qui vise à créer des cuisines centrales pour les écoles.

Suite à nos questions, le maire a confirmé que les repas des élèves de l'école de notre commune ne seraient plus préparés sur place, alors que le nombre important d'élèves peut justifier le maintien d'une cuisine. Le maire et sa première adjointe ont voté pour lors de la séance du conseil communautaire de l'agglomération. Lors de la séance du conseil municipal annulé, et malgré les 7 absents de la majorité qui avaient donné des consignes de vote sans forcément connaître les tenants et les aboutissants, le maire n'a pas fait le plein des voix de la majorité.

Vos élus,

Olivier LAURENCEAU, Brigitte SEGUIN, Patrick PERONNEAUD, Nathalie BONDUDEL, Stéphane TROUVÉ
ensemble.pour.sgdc@gmail.com



DATES A RETENIR

JUIN

01 et 02/06 :

Fête du parc Georges Ducept

01/06 :

Descente de caisses à savon

01 et 02/06 :

Saint-Georges de France à

Saint-Georges d'Oléron

09/06 :

Contes et fabliaux,

par Théâtre'Ô Vert

09/06 :

Elections européennes

14/06 :

Rencontre habitants-élus

Lot du Bois du Petit Romefort

17/06 :

Fête de la musique par AAP

25/06 :

Concert des professeurs de
musique d'AAP à l'église

28/06 :

Gala de danse d'AAP

29/06 :

Kermesse de TPE

JUILLET

19/07 :

Marché fermier

Concert de « The Whistles »

AOÛT

04/08 :

Course cycliste Elite

Marcel Bergereau

24 et 25/08 :

Fête du melon

Randonnée gourmande

semi-nocturne

Concert

« Les doigts dans l'œil »

Spectacle pyrotechnique

Gala de catch

Jeux géants en bois

A retenir :

06/09 :

Forum des associations

Ciné plein air : « La Vache »,
précédé de

« L'écologie pour tous »

Film du CMJ

13/09 :

Rencontre habitants-élus

Centre Bourg

21/09 :

Journées du patrimoine

ETAT CIVIL

Ils nous ont quittés...

14/02/2024 : Lucienne GAILLARD, 93 ans

24/03/2024 : Rémi LEBEAUD, 91 ans

26/03/2024 : Sandrine ROQUAND, 50 ans

Ils se sont mariés...

13/04/2024 : Damien DORNAT et Karine THUREAU

Ils sont arrivés...

13/03/2024 : Owen LEVRAGUE

12/04/2024 : Raphaël MARTIN VILLEGIER

HORAIRES



Lundi : De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi : De 8h30 à 12h00

**Mercredi - Jeudi - Vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

05 46 92 91 04 / accueil.mairie@sgdc17.fr

Mardi : 15h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Jeudi : fermé

Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

05 46 90 41 40 / biblio.sgdc@orange.fr



LA POSTE

**Lundi - Mercredi - Vendredi :
De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Mardi - Jeudi : De 09h00 à 12h00

Horaires d'été du 12 au 31 août :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Tel : 36 31

ENEDIS

Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 726 750 17

(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.

